

DN 342

RÉPUBLIQUE de GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

Ministère de l'Economie et des Finances

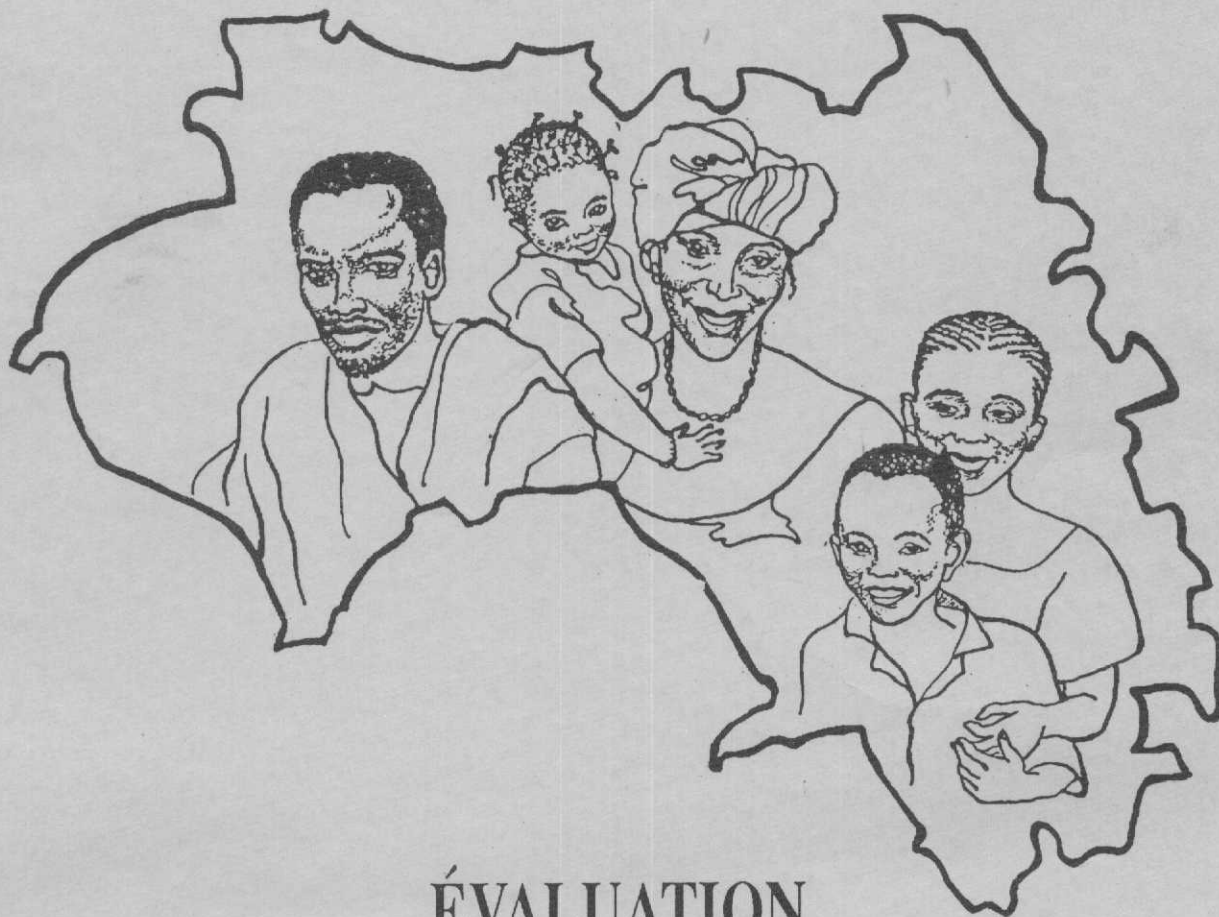
Secrétariat d'Etat au Plan

Direction Nationale de la Statistique

Bureau National du Recensement

**Recensement Général
de la Population
et de l'Habitation de 1996**

(Décret D195 / 210 PRG / SGG du 26 Juillet 1995)



**ÉVALUATION
DE LA QUALITÉ DES DONNÉES**

Projet GUI / 94 / PO2 - FNUAP - Gouvernement

Conakry, 2000

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice - Solidarité

Secrétariat d'Etat au Plan

**Fonds des Nations Unies
pour la Population**

**Direction Nationale de la Statistique
Bureau National du Recensement**

Projet Gui/94/P02

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITATION DE 1996**
(Décret D/95/210 PRG/SGG du 26 Juillet 1995)

EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

Abdoulaye DIALLO
Démographe, Assistant en SPD
Secrétariat Permanent de la CNPRH

Conakry, 2000

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I : ORGANISATION, EXECUTION ET EXPLOITATION	8
1.1. Organisation administrative	9
1.1.1. Structures administratives	9
1.1.2. Structures d'exécution	10
1.1.2.1. Comité Technique du Recensement.....	10
1.1.2.2. Bureau National de Recensement	11
1.1.2.3. Moyens financiers et matériels	12
1.2. Activités préliminaires	13
1.2.1. Cartographie	13
1.2.2. Sensibilisation.....	14
1.2.3. Elaboration des Manuels	14
1.2.4. Elaboration des Bordereaux des bâtiments et des ménages	15
1.2.5. Recensement pilote.....	15
1.3. Dénombrement.....	16
1.3.1. Recrutement, formation et secteur du personnel de terrain	16
1.3.2. Questionnaire.....	17
1.3.3. Dénombrement	17
1.3.4. Archivage des questionnaires	18
1.4. Exploitation et tabulation.....	18
1.4.1. Codification	18
1.4.1.1. Méthode de codification.....	18
1.4.1.2. Déroulement de la codification	18
1.4.2. Saisie.....	19
1.4.2.1. Méthode de saisie.....	19
1.4.2.2. Saisie des données proprement dite	20
1.4.2.3. Spécification des erreurs	21
1.4.2.4. Correction des fichiers	22
CHAPITRE II : EVALUATION DES EFFECTIFS GLOBAUX ET DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION	23
2.1. Evaluation des effectifs globaux.....	23
2.1.1. Comparaison des résultats du recensement avec ceux d'autres sources	23
2.1.2. Evaluation.....	24
2.1.2.1. Population et ménages	24
2.1.2.2. Répartition spatiale de la population	27
2.2. Evaluation de la structure par âge.....	29
2.2.1. Evaluation graphique.....	29
2.2.2. Evaluation analytique	34
2.2.2.1. Indice de Myers.....	34
2.2.2.2. Indice combiné des Nations Unies	35

CHAPITRE III : FECONDITE, MORTALITE ET AUTRES VARIABLES	38
3.1. Données de fécondité.....	38
3.1.1. La natalité	38
3.1.1.1. Volume des naissances.....	38
3.1.1.2. Naissances attendues	40
3.1.1.3. Comparaison des indicateurs de natalité.....	41
3.1.2. Evaluation des taux de non-réponse par âge de la mère.....	42
3.1.3. Evaluation de la fécondité	42
3.1.3.1. Evaluation interne	45
3.1.3.2. Comparaison des indicateurs observés avec ceux d'autres sources	45
3.1.4. Ajustement de la fécondité	47
3.2. Evaluation de la mortalité	46
3.2.1. Nombre de décès déclarés	46
3.2.3.1. Evaluation interne	46
3.2.3.2. Evaluation externe	47
3.2.2. Niveau et structure de la mortalité.....	47
3.2.3. Quel modèle de mortalité pour la Guinée ?.....	51
3.2.4. Evaluation de la mortalité à partir de la survie des enfants.....	53
3.2.4.1. Niveau de la mortalité observé des moins de 5 ans	53
3.2.4.2. Construction de la table de mortalité	54
3.3. Evaluation des données relatives à d'autres variables de base	56
3.3.1. Etat matrimonial	56
3.3.2. Migration	57
3.3.3. Alphabétisation et scolarisation.....	57
3.3.4. Activités économiques.....	57
CONCLUSION	59
BIBLIOGRAPHIE	61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Taux de non-réponse par variable selon la région.....	21
Tableau 2.1 : Comparaison des effectifs observés et ceux d'autres sources.....	23
Tableau 2.2 : Effectifs de la population observés et estimés à partir des ménages ordinaires	25
Tableau 2.3 : Nombre de chefs de ménage et nombre de ménages selon leur taille	26
Tableau 2.4 : Taille de ménages par région naturelle selon le milieu de résidence	26
Tableau 2.5 : Variation de la proportion (%) des ménages d'une personne selon la région par milieu de résidence.....	27
Tableau 2.6 : Rapport de masculinité selon le milieu de résidence par région naturelle	28
Tableau 2.7 : Indice d'efficacité des migrations et rapport de masculinité selon la région naturelle.....	28
Tableau 2.8 : Ecart par rapport à 10% et indice de Myers selon le sexe pour l'ensemble du pays	35
Tableau 2.9 : Etapes de calcul et indice combiné des Nations Unies	36
Tableau 3.1 : Comparaison des effectifs des naissances des douze derniers mois et de la population de moins d'un an.....	39
Tableau 3.2. : Estimation des taux bruts de mortalité pour certains pays de l'Afrique de l'Ouest '1996)	41

Tableau 3.3 : Distribution des taux de fécondité observés en 1996 et 1992 et ajustés en 1983 par âge de la mère	45
Tableau 3.4 : Structure des taux de fécondité ajustés.....	46
Tableau 3.5 : Taux de mortalité (observé) par âge et par sexe.....	49
Tableau 3.6 : Table de mortalité (observé) : Guinée, sexe féminin	50
Tableau 3.7 : Table de mortalité (observé) : Guinée, sexe masculin	50
Tableau 3.8 : Table de mortalité (observé) : Guinée, ensemble des deux sexes.....	51
Tableau 3.9 : Comparaison des taux de mortalité par âge observés avec ceux des adultes (Nations Unies 83 et Coale Demeny). Cas du sexe masculin.....	52
Tableau 3.10 : Comparaison des taux de mortalité par âge observés avec ceux des adultes (Nations Unies 83 et Coale Demeny). Cas du sexe féminin.....	52
Tableau 3.11 : Descendance moyenne et proportion d'enfants décédés par âge de la mère	53
Tableau 3.12 : Table brute de mortalité, les deux sexes. Guinée Ensemble, 1996	54
Tableau 3.13 : Table brute de mortalité des hommes. Guinée Ensemble, 1996	55
Tableau 3.14 : Table brute de mortalité des femmes. Guinée Ensemble, 1996	55
Tableau 3.15 : Comparaison des effectifs scolaires du primaire issus du recensement avec les statistiques du Ministère de l'Education Nationale	57

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organigramme du Comité Technique du Recensement	11
Figure 2 : Organigramme du Bureau National du Recensement	12
Graphique 2.1 : Pyramide des âges, Guinée Ensemble	29
Graphique 2.2 : Courbe des rapports de masculinité - Guinée Ensemble	30
Graphique 2.3 : Pyramide en années d'âges : Guinée Urbaine	30
Graphique 2.4 : Pyramide en années d'âges : Guinée Rurale	30
Graphique 2.5 : Courbe des rapports de masculinité selon le milieu de résidence	31
Graphique 2.6 : Pyramide des âges : Moyenne Guinée	32
Graphique 2.7 : Pyramide des âges : Guinée Forestière.....	32
Graphique 2.8 : Pyramide des âges : Haute Guinée	33
Graphique 2.9 : Pyramide des âges : Bassé Guinée	33
Graphique 2.10 : Pyramide des âges : Conakry	33
Graphique 2.11 : Pyramide des âges : Guinée Ensemble.....	34
Graphique 3.1 : Courbe des rapports de masculinité à la naissance par âge des mères	39
Graphique 3.2 : Proportion des femmes sans enfant né vivant et proportion des femmes de parité non déclarée	42
Graphique 3.3 : Courbe des taux cumulés et parité par âge	43
Graphique 3.4 : Courbe des taux de fécondité et parité : Guinée Urbaine.....	44
Graphique 3.5 : Courbe des taux cumulés et parité : Guinée Rurale	44
Graphique 3.6 : Taux de mortalité par âge selon le sexe : Guinée Ensemble.....	48

AVANT PROPOS

Le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) a été réalisé du 1^{er} au 15 Décembre 1996 sur l'ensemble du territoire national grâce à l'appui financier du FNUAP, de l'USAID, de l'UNICEF, de la Banque Mondiale, de l'ACDI, du PNUD et du Gouvernement Guinéen.

Au cours des différentes étapes de l'exécution de cette importante opération, la Direction Nationale de la Statistique (DNS) a bénéficié de l'appui technique du Bureau Régional du FNUAP basé à Dakar, et de l'Institut de Formation et de Recherches Démographiques (IFORD) de Yaoundé.

Les résultats définitifs du RGPH de 1996 ont été publiés par arrêté du Ministre du Plan et de la Coopération, Président du Conseil National de la Statistique, en date du 15 mars 2000. Ils fournissent les effectifs globaux de la population résidente par sexe et selon les Unités Administratives (Régions, Préfectures et Sous-Préfectures) et le Milieu de Résidence.

La présente publication, composée de 15 volumes fournit d'amples informations sur les principales caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population guinéenne en 1996. Il s'agit des rapports suivants :

- Evaluation de la qualité des données ;
- Etat de la population ;
- Caractéristiques d'éducation ;
- Caractéristiques économiques ;
- Etat matrimonial et nuptialité ;
- Fécondité ;
- Mortalité ;
- Migrations en Guinée ;
- Caractéristiques des ménages ;
- Caractéristiques de l'habitation ;
- Situation des enfants en Guinée ;
- Femme guinéenne en 1996 ;
- Handicapés ;
- Situation socio-économique des personnes âgées ;
- Perspectives démographiques.

Par rapport au premier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1983, de nouveaux sujets concernant les personnes handicapées, les personnes du troisième âge, la situation des enfants et des femmes ont été développés à la demande des utilisateurs.

L'exploitation des données du RGPH-96 a également permis de réactualiser la base de sondage issue du Recensement de 1983 et de mettre sur pied un fichier des localités.

Je remercie les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population guinéenne pour leur bonne collaboration durant la collecte des données. Je voudrais également au nom du Gouvernement, marquer toute mon appréciation au FNUAP et aux autres partenaires au développement impliqués dans cet important projet (USAID, UNICEF, Banque Mondiale, ACDI et PNUD) pour leur assistance financière et technique.




El Hadj Oumar KOUYATÉ
Secrétaire d'Etat au Plan

INTRODUCTION

Le recensement a pour objet le dénombrement de la population totale d'un territoire. Son but essentiel est de déterminer l'effectif de la population du territoire à la date actuelle, sa répartition spatiale suivant le découpage administratif ou géographique du territoire ainsi que sa composition suivant certaines caractéristiques essentielles telles que l'âge, le sexe, l'instruction, l'appartenance religieuse, l'appartenance ethnique, la nationalité, l'état matrimonial, l'activité économique, etc. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de la Guinée permet de décrire l'état de la population en décembre 1996. En plus des caractéristiques d'état, on a recueilli des informations sur la dynamique de la population (mouvements migratoires et naturels) et les caractéristiques de l'habitat.

Le recensement est une opération de grande envergure, du fait de la variété des informations recueillies et de sa couverture géographique. Sa réalisation exige la mobilisation d'importants moyens humains, matériels et financiers. Quelles que soient les précautions prises au plan méthodologique et administratif, des erreurs sont inévitables à toutes les phases de l'opération. On distingue habituellement les types d'erreurs suivants : erreurs de conception (mauvaises définitions de concepts qui ne tiennent pas compte du contexte national, mauvais découpage du territoire lors de la cartographie), erreurs d'observation (omission d'individus ou de questions, absence de réponses à certaines questions, réponses inexactes), erreurs de codification (confusion de certains codes), erreurs de saisie (confusion de certains codes ou enregistrements), erreurs introduites par le programme de correction automatique, etc. Pour toutes ces raisons, il est indispensable d'évaluer la qualité des informations recueillies lors du recensement avant de procéder à leur analyse. L'objectif assigné à cet exercice est de détecter les erreurs, d'en évaluer l'ampleur et de procéder éventuellement aux corrections nécessaires (redressement, ajustement, etc.) à l'aide des techniques appropriées.

Les techniques d'évaluation dépendent des types d'erreurs, les plus graves étant les omissions. L'ampleur de celles-ci ne peut être établie qu'en réalisant une enquête de couverture post-censitaire. Les autres types d'erreurs entraînant des biais et des distorsions dans les données (incohérences, invraisemblances, non-déclarés, etc.) sont examinées à travers des tableaux de fréquences, des graphiques et des taux de non-réponses. Les variables les plus susceptibles plus d'erreurs sont l'âge, la fréquentation scolaire, les naissances, les

décès, etc. La qualité des informations se rapportant à ces variables sera donc examinée afin de valider les données du recensement.

Cette évaluation ne suggère pas que le recensement a été forcément mal conduit et que ses résultats sont incertains. Elle permet simplement de s'assurer de la qualité des statistiques collectées avant leur analyse et l'utilisation subséquente des résultats.

Pour atteindre le but fixé, ce rapport aborde trois aspects essentiels. Dans un premier temps, il examine la méthodologie du recensement dont l'application conditionne largement la qualité des données ; il s'agit, entre autres de l'organisation administrative, des activités préliminaires (cartographie, sensibilisation, recensement pilote, etc.), l'exécution du recensement, l'exploitation et la tabulation des données. Le deuxième chapitre aborde l'évaluation des effectifs globaux de la population et le troisième chapitre porte sur l'évaluation des erreurs de structure.

Chapitre 1

ORGANISATION, EXECUTION ET EXPLOITATION DU RECENSEMENT

La réalisation des objectifs du recensement dépend étroitement du choix des techniques de collecte et d'analyse des données. Le recensement général de la population et de l'habitation de 1996 poursuivait deux types d'objectifs. A long terme, il visait la constitution d'une base de sondage pour les différentes enquêtes à mener auprès des ménages et l'élaboration des projections démographiques plus réalistes. A court terme, il devrait contribuer au renforcement de la capacité institutionnelle de la Division Nationale de la Statistique en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données démographiques. Il devrait aussi permettre au pays de disposer d'un certain nombre d'informations essentielles pour la planification du développement :

- le découpage du pays en zone de dénombrement ;
- les effectifs et les structures de la population par subdivision administrative selon les régions naturelles et pour l'ensemble du pays ;
- le fichier de localités (villages et villes) ;
- les principaux indicateurs démographiques, socio-culturels et économiques.

Ce chapitre expose les principaux aspects de l'organisation administrative du recensement, des activités préliminaires (cartographie, sensibilisation, recensement pilote, etc.), de l'exécution du dénombrement et du traitement (codification, saisie, et tabulation), en soulignant les problèmes majeurs rencontrés. Ceux-ci ont pu, directement ou indirectement, introduire des erreurs ou des distorsions dans les données recueillies. Les informations utilisés dans ce rapport ont été tirées des divers rapports des étapes suivantes : cartographie, enquête pilote, supervision, coordination, codification, saisie, spécification des erreurs.

1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1.1. Structures administratives

Le recensement de 1996 a été institué par le décret D/95/210/PRG/SGG du 26 juillet 1995. Les structures chargées de sa supervision et de son exécution ont été créées par le décret D/95/211/PRG/SGG du 26 juillet 1995. Il s'agit notamment du Comité National du Recensement (CNR) et des Comités Territoriaux.

Le Comité National du Recensement est la principale structure de supervision. Elle est composée des cadres des Départements Ministériels suivants : Education, Santé, Agriculture/ Elevage et Forêt, Intérieur et Sécurité, Décentralisation, Urbanisme et Habitat, Emploi et Fonction Publique, Affaires Sociales et Enfance, Plan et Coopération, Finances, Jeunesse, Haut Commissariat à l'Information, etc..

Le Comité National du Recensement est représenté au niveau Régional, Préfectoral, Sous-préfectoral ou Communal, du District ou Quartier respectivement par :

- un Comité Régional du Recensement (CRR) ;
- un Comité Préfectoral du Recensement (CPR) ;
- un Comité sous-préfectoral ou Communal du Recensement (CSPR / CCR) ;
- un Comité de District ou de Quartier du Recensement.

Ces Comités territoriaux sont chargés de veiller à l'application, au niveau local, des décisions du CNR afin de faciliter le bon déroulement de l'opération. Lors de la collecte, une structure technique a été créée au niveau de chaque composante du comité de supervision. Cette structure est représentée, du niveau national à la zone de dénombrement, respectivement par :

- un coordonnateur technique national
- des coordinateurs
- des superviseurs
- des contrôleurs
- des chefs d'équipe
- des agents recenseurs.

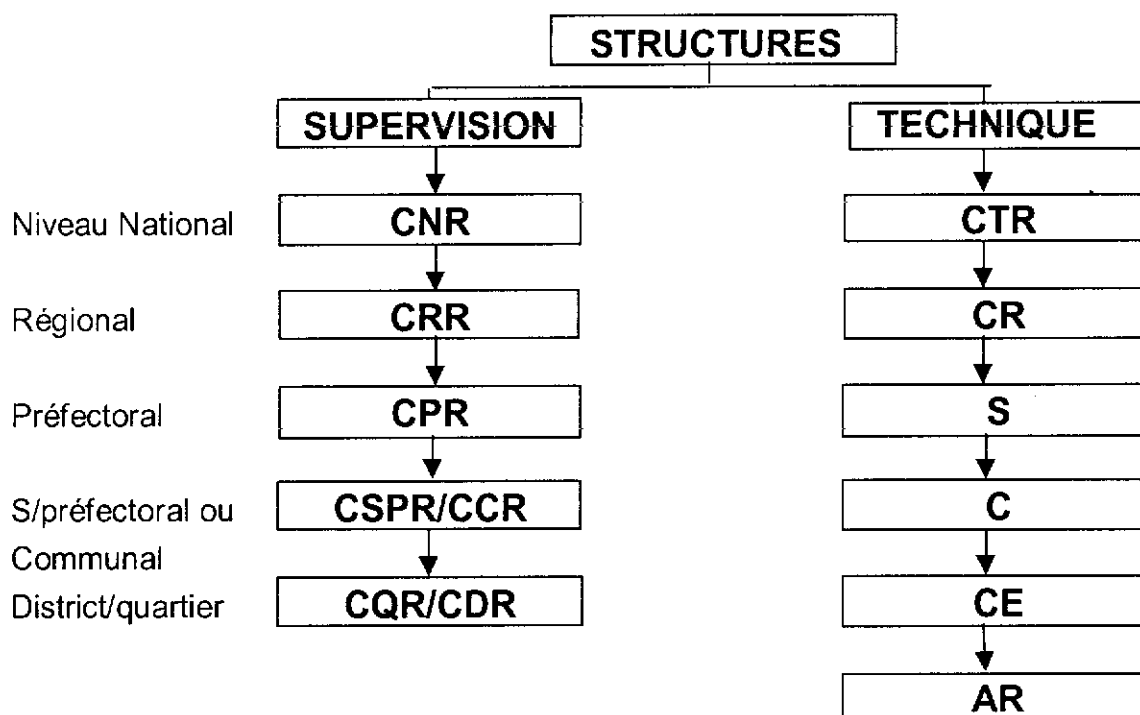
1.1.2. Structures d'exécution

Les structures d'exécution du recensement comprennent le Comité Technique du Recensement et le Bureau National du Recensement.

1.1.2.1. Comité Technique du Recensement

Le Comité Technique du Recensement est créé sous l'autorité du Comité National du Recensement ; en est l'organe consultatif. C'est un comité d'experts composé de démographes, statisticiens, sociologues, économistes, géographes, médecins, planificateurs, etc. Ce comité est chargé de définir la méthodologie du recensement et de veiller à son application. En plus, il sert de relais entre les structures de supervision et d'exécution au moment de la conception et de la finalisation du questionnaire. Cependant, la contribution de ce comité n'a pas été effective lors de la correction du questionnaire après l'enquête pilote ; sa participation était nécessaire pour mieux définir les concepts et améliorer leur traduction dans les langues nationales. Par exemple, le concept "femme au foyer" et la variable «activité économique» ont posé des problèmes d'interprétation pendant le recensement pilote et le dénombrement proprement dit.

Figure 1 : Organigramme du Comité Technique du Recensement



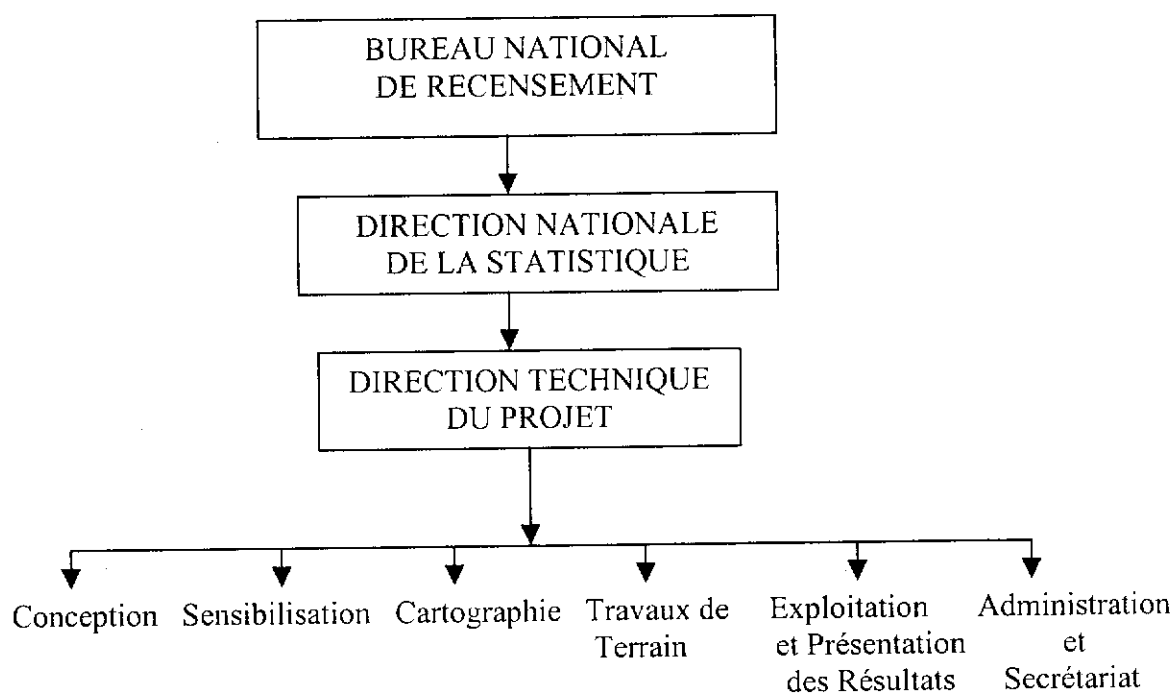
1.1.2.2. Bureau national de Recensement

Placé sous l'autorité de la Direction Nationale de la Statistique, le Bureau National du Recensement est chargé de la préparation technique et de la réalisation du recensement. Il rend compte au CNR de l'avancement des travaux. Le BNR se compose des organes suivants :

- un service de cartographie ;
- un service d'organisation et d'exécution des travaux sur le terrain ;
- un service d'exploitation et de représentation des résultats ;
- un service de conception et d'analyse ;
- un service administratif et comptable ;
- un secrétariat.

La création tardive du service de la sensibilisation s'est répercutée sur la durée du dénombrement et probablement sur la qualité des réponses à certaines questions.

Figure 2 : Organigramme du Bureau National du Recensement



Pour l'exécution des travaux sur le terrain, les responsabilités ont été définies de telle sorte que chaque catégorie de ce personnel ait une fonction et une aire d'action bien précises. Les Agents Recenseurs (AR) sont chargés du dénombrement. Ils sont contrôlés dans leurs tâches par des chefs d'équipes, qui dépendent à leur tour des contrôleurs. Ces derniers rendent compte aux superviseurs et des coordinateurs de leur ressort respectif.

1.1.2.3. Moyens financiers et matériels

Le financement du recensement a été assuré par le Gouvernement avec un important appui des institutions suivantes : FNUAP (principal bailleur), Banque Mondiale, USAID, UNICEF. La mise à disposition des fonds a souvent connu des retards considérables surtout en ce qui concerne la contrepartie gouvernementale. Cela a eu pour effet entre autres la démotivation du personnel, l'allongement du calendrier des opérations, etc.

L'acquisition tardive du matériel fongible a posé quelques problèmes pendant le dénombrement. La numérotation des unités d'habitation et des ménages a été incomplète. Le manque de torches a rendu difficile l'accès aux ménages ruraux pendant la nuit ; cela a contribué à prolonger le délai du dénombrement d'environ deux semaines. Toutes ces

difficultés ont influencé le déroulement de l'opération dans la mesure où l'exhaustivité du recensement n'est pas respectée. Toutes ces zones n'ont pas été recensées pendant la même période de référence (du 1^{er} au 15 décembre 1996).

La réduction du budget à trois millions de dollars U.S a eu comme principal conséquence la limitation des activités de la cartographie à une simple mise à jour des fonds de cartes de 1983 jusqu'au niveau des sous-préfectures, mais aussi la suppression de l'enquête post-censitaire, ce qui pourrait être une des sources d'omissions de ménages. La non-réalisation de l'enquête post censitaire a rendu difficile l'estimation du taux de couverture du dénombrement.

1.2. ACTIVITES PRELIMINAIRES

Les activités préparatifs regroupent les étapes du recensement suivantes : cartographie, sensibilisation, élaboration des documents méthodologiques.

1.2.1. Cartographie

La cartographie a permis le repérage des unités administratives (villages, hameaux, etc.) et le découpage du territoire en zones homogènes de dénombrement (ZD) ou de contrôle. Le territoire national, pour des besoins de recensement, a été découpé en 6000 unités ou zones de dénombrement, homogènes du point de vue de la charge de travail de l'agent recenseur (la taille moyenne est de 1000 à 1500 personnes par zone de dénombrement). Ces unités ont été identifiées à partir des fonds de cartes du recensement de 1983. Ces cartes de ZD ont permis de contrôler l'exactitude des caractéristiques géographiques des localités qui figurent dans chacune d'elle et la listé des localités qui la composent.

Les travaux cartographiques, prévues pour douze mois, ont été réalisés finalement en 9 mois (17 février au 30 octobre 1996). Ils ont connu un certain nombre de problèmes parmi lesquels on peut citer la sous-estimation de la population des localités et l'omission de certaines localités lors du découpage des ZD. L'ampleur de ces erreurs a été plus fréquente lors de l'enquête pilote qu'au dénombrement proprement dit.

La sous estimation des effectifs des zones de dénombrement a entraîné une surcharge de travail pour l'agent dans les régions de Boké et de Kankan où la rupture de stocks de questionnaires vierges a entraîné l'allongement de la période de collecte.

1.2.2. Sensibilisation

Pour susciter l'adhésion de la population, des Comités préfectoraux, sous-préfectoraux, de quartiers et de districts du recensement ont été constitués et il a été distribué aux membres de ces comités des guides de sensibilisation. Ceux-ci avaient pour rôle d'informer les cadres de l'administration, les associations, les notables et la population en général des objectifs et de l'utilité de cette opération. De ce fait, des brochures d'information ont été distribuées à la population. En outre, des émissions de sensibilisation, des slogans, des chansons ont été diffusés à toutes les couches sociales du pays. Par ailleurs, le message du Premier Ministre et l'interview radio-télévisée du Président de la République ont contribué à la grande mobilisation de la population.

Cependant, au début du dénombrement, on a observé dans des zones rurales de certaines régions un refus de se faire recenser dans les zones rurales. Beaucoup de villageois ont opposé un refus de se faire recenser. Une frange de paysans s'est montré réticente, craignant d'être astreinte au paiement de l'impôt et des taxes diverses. De plus, le démarrage tardif de la sensibilisation dans la région administrative de Kankan, surtout dans les zones non couvertes par la Radio Rurale, a été l'une des causes fondamentales du prolongement du dénombrement. Ce retard a aussi suscité par endroit dans la région de Faranah des conflits entre d'une part les habitants de deux entités géographiques relevant d'une même sous-préfecture et d'autre part entre les agents recenseurs et la population. Grâce à la campagne d'explication développée par les superviseurs, avec le soutien des autorités locales et des guides, la réticence des populations a été assez rapidement dissipée.

1.2.3. Elaboration des Manuels

Des manuels d'instructions ont été élaborés à l'intention des différentes catégories de personnels de terrain pour leur donner les aptitudes nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Ces manuels sont les suivants : le manuel de l'agent cartographe, le manuel du contrôleur cartographique, le manuel de l'agent recenseur, le manuel du chef d'équipe, le

manuel du contrôleur, le manuel du superviseur pour la collecte ; le manuel de l'agent de codification et celui de l'agent de saisie.

1.2.4. Bordereaux des bâtiments et des ménages

Les bordereaux des bâtiments et des ménages permettent dans les ZD la numérotation des bâtiments et l'identification des ménages. Cet outil facilite l'estimation de la durée du dénombrement et réduit les risques d'omissions et double compte des ménages.

1.2.5. Recensement pilote

Pour tester la méthodologie de l'opération et son organisation administrative, un recensement pilote a été organisé du 08 avril au 30 avril 1996 dans les préfectures de Kindia, Siguiri, Lélouma et N'Zérékoré et dans la ville de Conakry. La sélection de l'échantillon de l'enquête pilote est effectuée par choix raisonné de certaines sous-préfectures et communes, de façon à tester les procédures du recensement aussi bien dans les grandes villes (Conakry), que dans les villes moyennes (Kindia et N'zérékoré) et dans les régions rurales (Lélouma et Siguiri). A l'intérieur de chaque sous-préfecture et commune-échantillon, on a retenu quatre zones de dénombrement formant une zone de contrôle confiée à un chef d'équipe. Le choix de ces préfectures était basé sur les critères suivants:

- milieu de résidence : à cause de la différence de la densité entre les milieux urbain et rural, 8 zones de dénombrement sont choisis en milieu rural et 12 en milieu urbain ;
- région naturelle : 4 ZD ont été retenues par région naturelle et pour la ville de Conakry ;
- sensibilisation : il s'agissait de saisir l'impact de la sensibilisation dans les zones rurales et celles habitées par les réfugiés ;
- traduction de certains concepts.

Le recensement pilote a permis de mettre en évidence certains problèmes liés notamment à la sensibilisation, à la cartographie et au calendrier de l'opération. A titre d'exemple, l'absence d'une campagne intense de sensibilisation, déclenchée longtemps à l'avance, a rendu difficile le démarrage du dénombrement et l'adhésion spontanée, volontaire et massive des populations.

Les estimations démographiques de départ ainsi que le découpage en zones de dénombrement n'ont pas toujours été satisfaisantes. Cela a nécessité leur ajustement. La méthodologie définie par la cartographie pour estimer les effectifs de population des villages et des localités (la méthode de sondage utilisée pour estimer les effectifs des zones de dénombrement) s'est avérée inefficace.

On a également noté des problèmes liés à la définition et la compréhension de certains concepts. Il s'agit notamment de la difficulté de distinguer les femmes en union monogamique et celles de rang 1 en union polygamique, suite à l'imprécision des instructions relatives à la saisie de l'état matrimonial. La variable "branche d'activité économique" a été mal comprise par les agents recenseurs qui ont éprouvé d'énormes difficultés à formuler des questions leur permettant de recueillir des réponses satisfaisantes.

Le recensement pilote a révélé une perte d'information sur certaines variables telles que le niveau d'instruction, l'activité économique, les naissances des 12 derniers mois.

1.3. DENOMBREMENT

Le dénombrement comprend le recrutement, la formation et la sélection du personnel du terrain et la collecte des informations dans les ménages. L'évaluation des activités à ce stade de l'opération consiste à déterminer les imperfections susceptibles d'affecter d'une manière directe ou indirecte la qualité des données.

1.3.1. Recrutement, formation et sélection du personnel de terrain

Ces différentes étapes n'ont pas connu de problèmes majeurs. L'essentiel du personnel chargé de la supervision et de la coordination de la collecte était composé des cadres techniques de différents ministères membres du CNR. Le niveau d'instruction (niveau BEPC) a constitué le critère de base pour le recrutement des autres catégories de personnel.

La formation de ces personnels de terrain a été assurée par les cadres du BNR. Elle a mis l'accent sur les difficultés rencontrées lors de l'exécution du recensement pilote, notamment celles relatives à la traduction des concepts et variables en langues nationales.

1.3.2. Questionnaire

Le questionnaire est composé des rubriques suivantes : l'identification, le tableau récapitulatif, les caractéristiques individuelles, les événements des douze derniers mois et l'habitation. Le questionnaire est en grande partie précodé, ce qui a facilité la tâche de l'agent recenseur et de l'agent de codification. Les questions ouvertes concernent quatre variables : lieu de naissance, nationalité, profession et branche d'activité. Concernant plus particulièrement cette dernière, les agents recenseurs ont eu du mal à formuler les questions en langues nationales et à recueillir des réponses exactes. Les concepts « femme au foyer » et « Aide familial » ont été sources d'erreurs en milieu rural pour la saisie de la variable « situation dans l'activité ». Le lien entre la profession et l'activité économique a posé d'énormes problèmes dus à l'absence d'une nomenclature des professions adaptées aux spécificités nationales.

1.3.3. Dénombrement

C'est l'interview directe qui a été utilisée lors du dénombrement. Cette technique est la plus appropriée dans le contexte guinéen caractérisé par un niveau élevé d'analphabétisme. Le questionnaire était administré prioritairement au chef de ménage ou à son représentant ; cela a parfois contribué à rendre difficile la datation des événements concernant les autres membres du ménage. Le dénombrement a effectivement démarré le 1^{er} décembre 1996 comme prévu dans les différentes préfectures.

En dehors des problèmes déjà mentionnés, le dénombrement a eu aussi à faire face aux difficultés suivantes : rupture des stocks de questionnaires et de fournitures, difficulté d'identification des zones de dénombrement, faiblesse des moyens de communication et étendue de certaines préfectures (Kouroussa et Mandiana par exemple), etc.

En définitive, l'ensemble des problèmes rencontrés lors du dénombrement a affecté d'une certaine façon la qualité des données.

1.3.4. Archivage des questionnaires

Malgré toutes les dispositions prises pour l'archivage correct des questionnaires, certaines zones de dénombrement ont été omises lors de la codification et de la saisie suite à des erreurs de classement. Mais ces problèmes ont été résolus par le traitement des données.

1.4. EXPLOITATION ET TABULATION

1.4.1. Codification

1.4.1.1. Méthode de codification

Pour faciliter la codification un répertoire des codes des localités a été créé. Pour se faire, chaque localité a été identifiée à l'intérieur des subdivisions administratives en vigueur dans le pays. La définition des codes de localités qui consistait à identifier, par zone de dénombrement, l'ensemble des localités qui la compose. A l'aide du logiciel IMPS le fichier « look-up » a été créé. Il contient la liste de toutes les combinaisons des codes géographiques permettant d'identifier de manière unique une localité donnée. Il permet ainsi d'éviter que les agents introduisent des codes erronés de localités, ce qui aurait pour effet de créer des localités fictives dans le futur répertoire des localités que l'on devrait produire. Ces codes d'identification étaient par la suite transcrits sur les questionnaires.

1.4.1.2. Déroulement de la codification

Quarante et quatre chefs d'équipe ont participé à la codification. Ils ont été sélectionnés parmi les meilleurs agents recenseurs. Pour l'efficacité du travail, il a été convenu de codifier les questionnaires suivant les régions naturelles du pays. Cela exigeait que les codes géographiques soient définis au fur et à mesure de l'avancement de la codification. Initialement prévue pour 6 mois, cette activité a effectivement duré 9 mois.

Au cours de l'analyse, plusieurs types d'erreurs liées à la codification ont été décelées :

- en plus de l'impossibilité de distinguer les femmes en union polygamique de rang 1 et celles en union monogamique, le type de mariage (religieux,

coutumier, civil) ne peut être étudié à partir de ce questionnaire, l'information n'ayant pas été recueillie ;

- le type de handicap n'est pas spécifié de manière à classer les handicapés selon leur gravité. Par exemple, ces données fournissent la fréquence des personnes ayant un handicap de membre supérieur sans distinguer les manchots à celles qui ont les bras atrophiés ou celles qui ont perdu de quelques-uns ou une partie des doigts ;
- la codification des variables «profession», «situation dans l'activité économique exercée» et «branche d'activité» exclus l'étude de l'informel.

Les données du recensement ne permettent pas de faire une étude détaillée de la polygamie des femmes, de la religion, des types de handicaps et de l'informel.

Par ailleurs, il y a eu omission de certaines zones de dénombrement ou leur transfert d'une préfecture à une autre. Avant de produire le fichier définitif des données du recensement des corrections ont été apportées pour rendre ces données plus fiables. Par conséquent, les erreurs commises par la codification peuvent être considérées comme négligeables et n'affectent pas la qualité des données de façon significative.

1.4.2. Saisie

1.4.2.1. Méthode de saisie

Une fois le dictionnaire des variables défini, la saisie des données a été faite selon deux types d'enregistrements. Le premier renferme les informations relatives au ménage : informations sur l'habitat et les décès ; le deuxième contient des informations individuelles.

Pour la correction automatique et le contrôle des données, on a eu recours au module CONCOR du logiciel IMPS. Les erreurs de saisie étaient détectées par ce programme qui donnait ainsi la possibilité à l'agent de saisie de les corriger. Afin de suivre l'évolution du travail, un programme d'évaluation a été élaboré. Il permettait de connaître, pour une période donnée (la semaine en général), le nombre d'enregistrements effectués par les agents, leur rendement moyen sur la période et leur nombre d'erreurs de frappe.

1.4.2.2. Saisie des données proprement dite

Chaque agent de saisie traitait une seule zone de dénombrement à la fois. Il saisissait les données à l'ordinateur suivant les instructions définies à cet effet lors de la formation. Il devait surtout de bien enregistrer les codes d'identification de la zone de dénombrement au début de la saisie et faire attention aux messages d'erreur que l'ordinateur affichait lors de la saisie d'un questionnaire. En cas de messages d'erreur, l'agent devait corriger toutes les incohérences apparues lors de la saisie. Pour les messages difficiles à corriger, il devait se référer à son chef d'équipe.

Toutes ces instructions ont été assez bien appliquées. Toutefois, certains agents ne prenaient pas la peine de faire les corrections nécessaires. Le BNR a donc dû renforcer les mesures de contrôle afin de préserver la qualité de la saisie. Ces mesures ont porté des fruits dans la mesure où les agents sont devenus plus attentifs et les messages d'erreur moins fréquents. Par ailleurs, le BNR a préconisé la vérification du répertoire des localités de chaque préfecture afin de détecter les omissions et/ou incorrections éventuelles qui s'y seraient glissées et de procéder à leur correction.

Une fois saisis, les dossiers des différents ZD devaient être rendus au BNR dans les meilleurs délais pour éviter leur détérioration. Mais en pratique, cela n'a pas toujours été le cas.

La phase de saisie a connu quelques difficultés, notamment en ce qui concerne la gestion du personnel de saisie. On a notamment observé des retards et des absences injustifiées, le manque de respect. Par ailleurs, le temps imparti pour effectuer la saisie de toutes les zones de dénombrement paraissait assez court. En effet, la saisie avait été estimée pour 6 mois. Mais, du fait de la faible performance des agents et des différentes difficultés apparues au cours de cette activité, une prolongation de la durée de travail de trois mois s'est avérée nécessaire. Par ailleurs, le déménagement de la salle de saisie des locaux principaux du BNR à la Direction de l'Informatique a perturbé le déroulement de la saisie.

1.4.2.3. Spécification des erreurs

La spécification des erreurs s'est réalisée au cours d'un atelier tenu en novembre 1997. Il avait pour but de contrôler le respect des critères d'éligibilité à certaines questions pendant la collecte ou lors de la codification et de la saisie. Cela a permis de corriger les anomalies détectées, parmi lesquelles les non-réponses (tableau 1.1).

Tableau 1.1 Taux de non-réponse par variable selon la région.

Variables	Région naturelle				Ensemble
	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	
Lien-parenté	0,45	0,35	0,47	0,46	0,43
Age	0,21	0,10	0,17	0,22	0,18
Lieu de naissance.	0,04	0,02	0,04	0,05	0,04
Nationalité	0,06	0,03	0,05	0,09	0,06
Religion	0,29	0,13	0,19	0,26	0,23
Handicap	0,66	0,28	0,32	0,38	0,45
Durée de résidence	0,66	0,28	0,32	0,38	0,45
Lieu de résidence	0,33	0,15	0,25	0,28	0,26
Alphabétisation	1,40	0,84	1,11	1,23	1,18
Niveau d'instruction	1,60	1,16	1,32	1,39	1,40
Sit. Indiv. /activité	3,52	2,60	3,09	2,80	3,07
Profession	1,15	1,69	1,89	1,28	1,45
Statut par rapport l'activité	1,73	1,36	1,50	1,11	1,47
Branche d'activité	1,36	1,84	2,02	1,51	1,63
Situation matrimoniale	14,20	7,57	8,95	15,21	11,75
Fécondité (Nbre d'enfants nés vivants)	10,48	6,48	9,94	15,41	10,47

Il ressort de ce tableau que les variables situation matrimoniale et fécondité sont les plus affectées par les non-réponses. Ce phénomène est plus prononcé en Basse Guinée et en Guinée Forestière.

En dépit du faible taux de non-réponse enregistré par la variable âge (0,18%), l'atelier de spécification des erreurs a montré que cette variable présentait beaucoup d'anomalies.

1.4.2.4. Correction des fichiers

La correction s'articule autour de trois points : les imputations, la correction des programmes informatiques et la reprise de la codification et de la saisie pour certaines zones de dénombrement.

En ce qui concerne les imputations, les variables qui ont posé des problèmes conceptuels sont les plus touchées. Il s'agit notamment du niveau d'instruction (1,4 % des individus), type d'activité (3 %), de la situation dans l'activité (2,6 %), des branches d'activité (2,7 %) et de l'état matrimonial des personnes n'ayant pas répondu à ces questions. Toutefois, ce programme n'a pas permis de corriger le sexe non déclaré des 7 % des personnes décédées. La correction du fichier de programmation a permis de déceler d'autres problèmes liés à la codification et à la saisie. Il s'agit de l'omission de près de 20000 individus et le transfert des zones de dénombrement d'une préfecture à une autre à l'intérieur d'une même région. Toutes ces irrégularités ont été corrigées. La correction a permis, entre autres, de réduire les taux de non-réponses pour la quasi-totalité des variables à moins de 5 %.

En définitive, malgré l'organisation mise sur pied pour assurer un bon déroulement du dénombrement, d'une part, et les contrôles opérés au cours de la saisie et de la codification, d'autre part, les résultats obtenus ne sont pas exempts d'erreurs. Il importe donc d'en évaluer la qualité .

Chapitre 2

EVALUATION DES EFFECTIFS GLOBAUX ET DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION

L'évaluation des effectifs globaux et de la structure vise à déterminer la fiabilité des données recueillies et les vraisemblances des effectifs recensés. Elle permet d'une part de vérifier la cohérence interne des données observées et leur comparabilité avec celles provenant d'autres sources, et d'autre part, de décider si ces données observées nécessitent un ajustement ou non.

2.1. EVALUATION DES EFFECTIFS GLOBAUX

Elle consiste à évaluer la concordance des effectifs au niveau des principales unités administratives et par milieu de résidence (urbain/rural). Elle permet aussi d'apprécier la qualité du dénombrement à partir des données d'autres sources.

2.1.1. Comparaison des résultats du recensement avec ceux d'autres sources

L'évaluation externe a pour objectif d'estimer le degré de fiabilité des effectifs globaux observés au recensement avec ceux d'autres sources en tenant compte des événements survenus dans le pays au cours de l'intercensitaire susceptibles de modifier les tendances. On se servira à cet effet, de l'effectif attendu à partir des résultats du recensement de 1983 et d'autres estimations de la population (projections de l'Unité Population et des Nations-Unies).

Tableau 2.1 : Comparaison des effectifs observés et ceux d'autres sources.

Indicateurs	RGRPH-96	Projection UPP	Projection des NU
Effectifs	7 136 200	6 559 000	7 349 000
Rapports	1	0,92	1,02

La comparaison des données recueillies au cours du recensement de 1996 avec celles des différentes sources montre que la population observée est supérieure d'environ 9 % à la population estimée par l'UP. L'effectif de la population observée est proche de l'estimation des Nations-Unies.

La comparaison des effectifs de 1996 et 1983 fait ressortir un taux d'accroissement moyen annuel élevé (3,1 %) pour la période intercensitaire. Un tel rythme d'accroissement peut s'expliquer de plusieurs façons :

- une surestimation de la population au recensement de 1996 d'environ 10% ;
- une hausse récente de la fécondité ou une baisse de la mortalité ;
- un afflux exceptionnel des migrants au cours de cette période intercensitaire.

La dernière hypothèse est la plus plausible compte tenu des problèmes des pays limitrophes (Libéria et Sierra Léone) qui drainent un flux massif de réfugiés vers la Guinée. L'ouverture des frontières depuis 1984 et le choix de l'économie de marché ont aussi favorisé les migrations, particulièrement celles de retour des Guinéens dispersés à travers le monde sous l'influence du régime révolutionnaire. A ces deux flux migratoire s'ajoutent les échanges traditionnels avec les pays limitrophes.

L'évaluation qui précède permet donc de conclure que l'effectif de la population obtenu au recensement de 1996 est proche de la réalité qui prévalait à ce moment. La population de la Guinée se situerait à l'heure actuelle entre 6 550 000 et 7 200 000

2.1.2. Evaluation interne

Elle détermine la cohérence des effectifs à partir de la taille des ménages et la vraisemblance de la répartition spatiale de la population. Il sera question ici de comparer la population observée avec celle estimée à partir des fiches d'identification des ménages.

2.1.2.1. Population et ménages

Un contrôle de cohérence interne des données se fait en comparant d'une part les effectifs de la population observée avec ceux estimés à partir des ménages, et d'autre part, le nombre de ménages avec l'effectif des chefs de ménage. Cette cohérence sera évaluée par l'examen de la taille moyenne des ménages et des proportions de ménages d'une personne par milieu de résidence.

a) Population observée et population estimée à partir des ménages

L'effectif de la population estimé en pondérant le nombre de ménages par leur taille respective devrait logiquement être égal à celui dénombré dans chaque région lorsque les données ne sont pas entachées d'erreurs. La comparaison de ces effectifs montre des écarts allant de -2% en Moyenne Guinée à 6% en Haute Guinée (tableau 2.2). Au total, le chiffre obtenu à partir du dénombrement individuel dépasse celui estimé à partir des ménages, de 28616 individus ; cela dénote une certaine incohérence. Au niveau régional, la Moyenne Guinée et la Haute Guinée sont les plus affectées et Conakry la moins touchée. Toutefois, pour l'ensemble du pays, la différence entre le résultat obtenu et celui attendu est relativement faible (0,4%) et suggère, par conséquent, que les données ne sont pas gravement affectées.

Tableau 2.2 : Effectifs de la population observés et estimés à partir des ménages ordinaires.

Régions	Effectifs observés (a)	Effectifs estimés (b)	(C) =(a) - (b)	Variation des effectifs (d) = (c)/(a)
Basse Guinée	1 460 577	1 476 887	- 16 310	-1,1 %
Moyenne Guinée	1 639 617	1 675 337	- 35 720	-2,2 %
Haute Guinée	1 40 7734	1 322 247	85 487	6,1 %
Guinée Forestière	1 555 542	1 567 776	-12 234	-0,8 %
Conakry	1 092 936	1 085 534	7 393	0,7 %
Total	7 156 406	7 127 790	28 616	0,4 %

b) Nombre de ménages et effectif des chefs de ménage

Lorsque la distribution des ménages selon leur taille en rapport avec leurs chefs ne comporte pas d'irrégularités, le nombre de ménages et les effectifs des chefs de ménage devraient être égaux. Le tableau 2.3 révèle que pour l'ensemble du pays les données recueillies sont globalement très satisfaisantes. Les écarts entre ces chiffres ne dépassent guère 5%.

Tableau 2.3 : Nombre de chefs de ménage et nombre de ménages selon leur taille

Taille (1)	Nombre de ménages (2)	Nombre de Chefs de ménages (3)	Rapport (4)=(2)/(3)
1	58 296	58 028	1,004
2	78 769	78 383	1,003
3	108 867	108 519	1,003
4	121 085	120 705	1,003
5	119 865	119 528	1,003
6	108 208	107 892	1,003
7	91 780	91 550	1,003
8	76 291	76 099	1,003
9	81 682	81 458	1,003
10 et +	206 360	205 599	1,003
Total	1 051 203	1 047 761	1,003

c) Taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence

Compte tenu des spécificités des structures familiales en milieu rural, on pose comme hypothèse que la taille moyenne du ménage est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour l'ensemble du pays, cette hypothèse n'est pas vérifiée (tableau 2.4). En effet, on a dénombré en moyenne 7 personnes par ménage en milieu urbain contre 6,7 personnes en milieu rural. On peut évoquer deux faits pour expliquer cette situation :

- la nucléarisation du ménage est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain en Guinée ;
- l'accueil des migrants ruraux par les ménages urbains se poursuit, voire se renforce.

Tableau 2.4 : Taille des ménages par région naturelle selon le milieu de résidence

Régions	Urbain	Rural	Ensemble
Basse Guinée	7,3	7,0	7,1
Moyenne Guinée	6,3	5,9	5,9
Haute Guinée	7,8	8,5	8,4
Guinée Forestière	7,1	6,3	6,5
Conakry	6,8	-	6,8
Total	7,0	6,7	6,8

d) Proportions des ménages d'une personne

Malgré l'urbanisation et les transformations sociales, la proportion des ménages d'une personne devrait être plus élevée en ville qu'en campagne. Le tableau 2.5 ci-après montre effectivement, pour l'ensemble du pays, que la proportion des ménages d'une personne est de 8,1% en milieu urbain contre 4,5 % en milieu rural. Cette tendance est observée dans toutes les régions sauf en Guinée Forestière du fait probablement de la présence massive des réfugiés dans cette partie du pays. Les résultats obtenus semblent par conséquent cohérents.

Tableau 2.5 : Variation de la proportion (%) des ménages d'une personne selon la région par milieu de résidence.

Régions	Urbain	Rural	Ensemble
Basse Guinée	7,8	3,0	4,0
Moyenne Guinée	8,3	5,0	5,3
Haute Guinée	6,3	5,0	3,0
Guinée Forestière	6,5	6,7	6,6
Conakry	9,0	-	9,0
Total	8,1	4,5	5,5

2.1.2.2. Répartition spatiale de la population

Il s'agit de vérifier si la variation de quelques indicateurs de structures démographiques est conforme à la tendance généralement observée. Plus spécifiquement, on examinera la variation du rapport de masculinité en fonction de l'indice d'efficacité des migrations, compte tenu des hypothèses suivantes :

- le rapport de masculinité est généralement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- les migrations affectant généralement plus les hommes que les femmes : pour cette raison le rapport de masculinité devrait être plus faible dans les régions de forte émigration et plus élevé dans celles de forte immigration.

Dans l'ensemble, le rapport de masculinité est plus élevé en ville qu'en campagne. En milieu urbain, on compte en moyenne 107 hommes pour 100 femmes, tandis qu'en milieu rural, on dénombre que 91 hommes pour 100 femmes (tableau 2.6).

En milieu urbain de la Moyenne Guinée et de la Guinée Forestière, les rapports de masculinité sont inférieurs à 100. Pour la Moyenne Guinée la faiblesse du rapport de masculinité s'explique par l'émigration masculine vers les autres régions hors du pays. Par contre, en Guinée Forestière c'est le flux des réfugiés composés essentiellement de femmes qui pourrait expliquer ce phénomène. En définitive, la distribution de la population selon le milieu de résidence semble cohérente.

Tableau 2.6 : Rapport de masculinité selon le milieu de résidence par région naturelle.

Régions	Urbain	Rural	Ensemble
Basse Guinée	104,4	92,2	94,8
Moyenne Guinée	97,8	83,5	84,8
Haute Guinée	101,3	97,4	98,0
Guinée Forestière	99,6	93,3	94,6
Conakry	113,7	-	113,7
Total	107,4	91,0	95,6

En considérant le lien entre le rapport de masculinité et l'indice d'efficacité des migrations (sous réserve que ces indices d'efficacité ne tiennent compte que des migrations internes), on peut grouper les régions en trois catégories. La première catégorie concerne les régions caractérisées par des rapports de masculinité élevés et des indices d'efficacité positifs. Elle regroupe la Basse Guinée et la Guinée Forestière, et la ville de Conakry. La seconde catégorie concerne la Moyenne Guinée qui se caractérise par un rapport de masculinité relativement faible et un indice d'efficacité négatif important. Celui-ci s'explique en grande partie par l'exode rural massif de la population active vers la ville de Conakry. La Haute Guinée constitue la dernière catégorie, avec un rapport de masculinité relativement élevé et un indice d'efficacité négatif. Ce résultat est contraire au schéma attendu et laisse supposer l'existence d'irrégularités dans les données.

Tableau 2.7 Indice d'efficacité des migrations et rapport de masculinité selon la région naturelle.

Région	<i>Indice d'efficacité</i>	<i>Rapport de masculinité</i>
Basse Guinée	67,1	94,8
Moyenne Guinée	-53,1	84,8
Haute Guinée	-16,5	98,0
Guinée Forestière	37,7	94,6
Conakry	83,8	113,7
Total	34,8	95,6

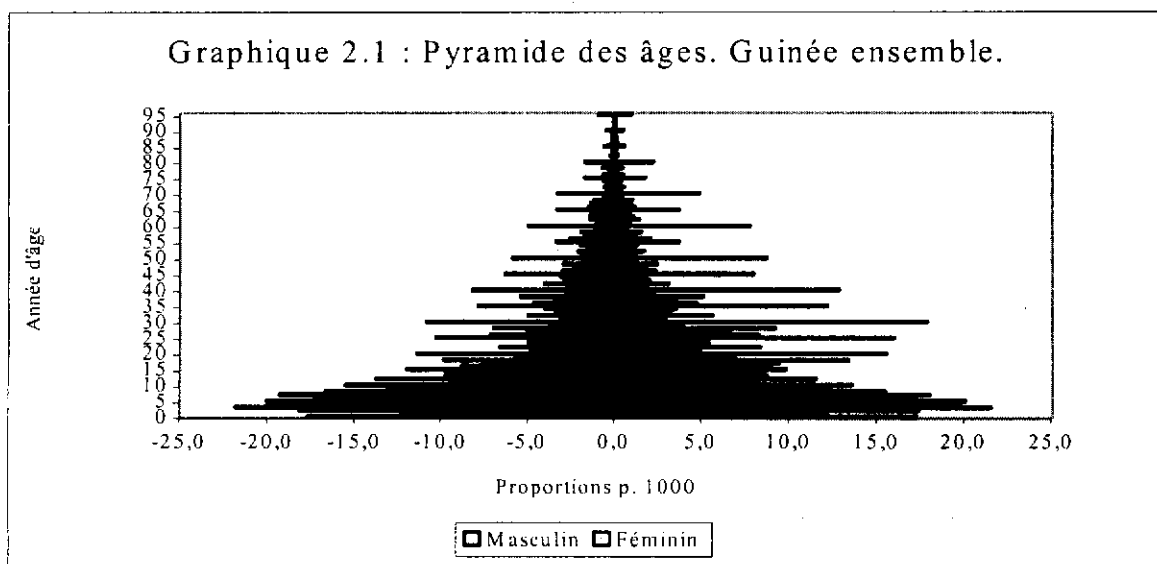
On peut conclure que la variation du rapport de masculinité en fonction du milieu de résidence est, à quelque exception près, conforme aux résultats attendus. Par ailleurs, l'examen des indices d'efficacité des migrations en fonction des rapports de masculinité montre que les données sont cohérentes.

2.2. EVALUATION DE LA STRUCTURE PAR AGE

Cette évaluation vise à déterminer la cohérence des déclarations des âges selon le sexe et à détecter les omissions ou/et les surestimations des effectifs à certains âges. Elle s'effectuera à l'aide des représentations graphiques appropriées et des méthodes théoriques d'estimation d'erreurs.

2.2.1. Evaluation graphique

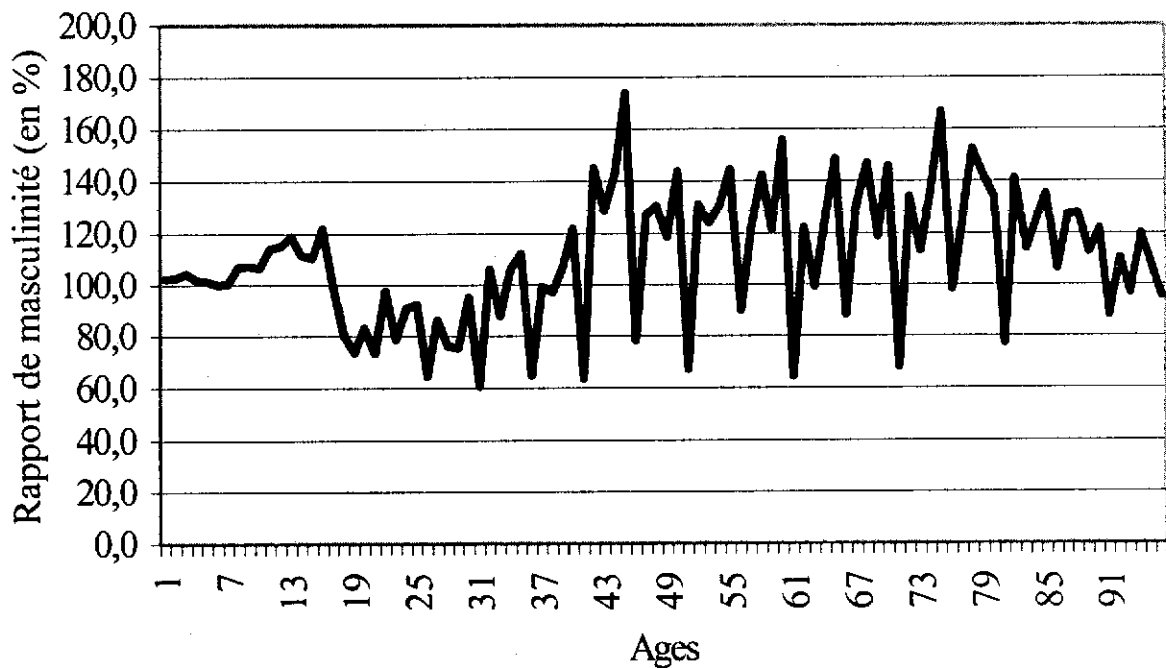
La pyramide des âges permet de détecter les erreurs éventuelles survenues dans la déclaration de l'âge. En l'absence de toute irrégularité, la pyramide se rétrécit de façon régulière à mesure que l'âge augmente.



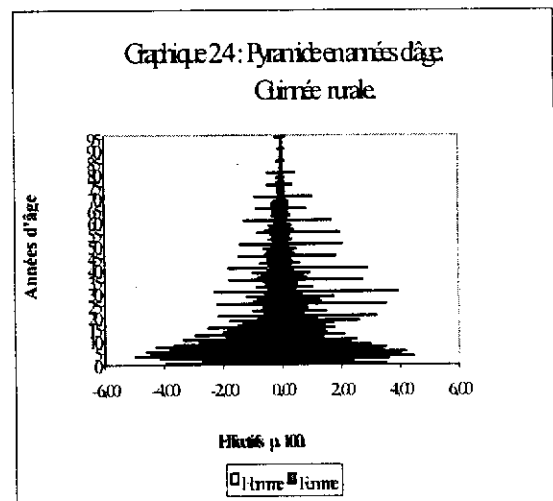
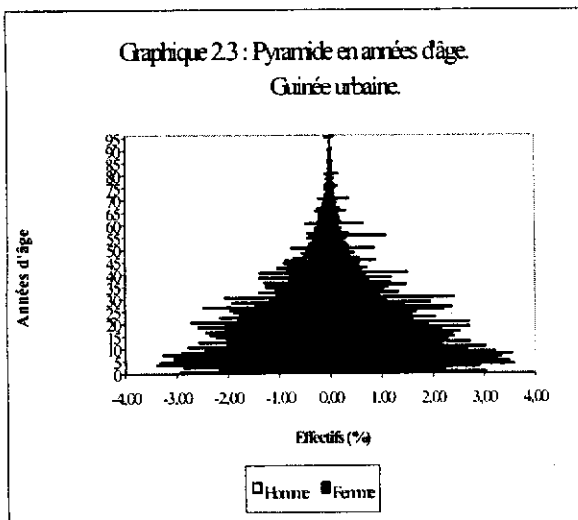
L'examen de la pyramide des âges de l'ensemble du pays montre qu'en général les âges ont été mal déclarés. Elle fait apparaître l'attraction des âges se terminant par 0 et 5. Néanmoins, on note un déficit d'enfants de 0 an ; ce phénomène s'étend à l'ensemble des

enfants de moins de 5 ans. En l'absence d'une recrudescence récente de la mortalité et/ou d'une baisse de la natalité, ce déficit traduirait une mauvaise déclaration de l'âge des enfants. Par ailleurs, les fluctuations importantes de la courbe des rapports de masculinité par âge attestent de la mauvaise déclaration de l'âge (graphique 2.2).

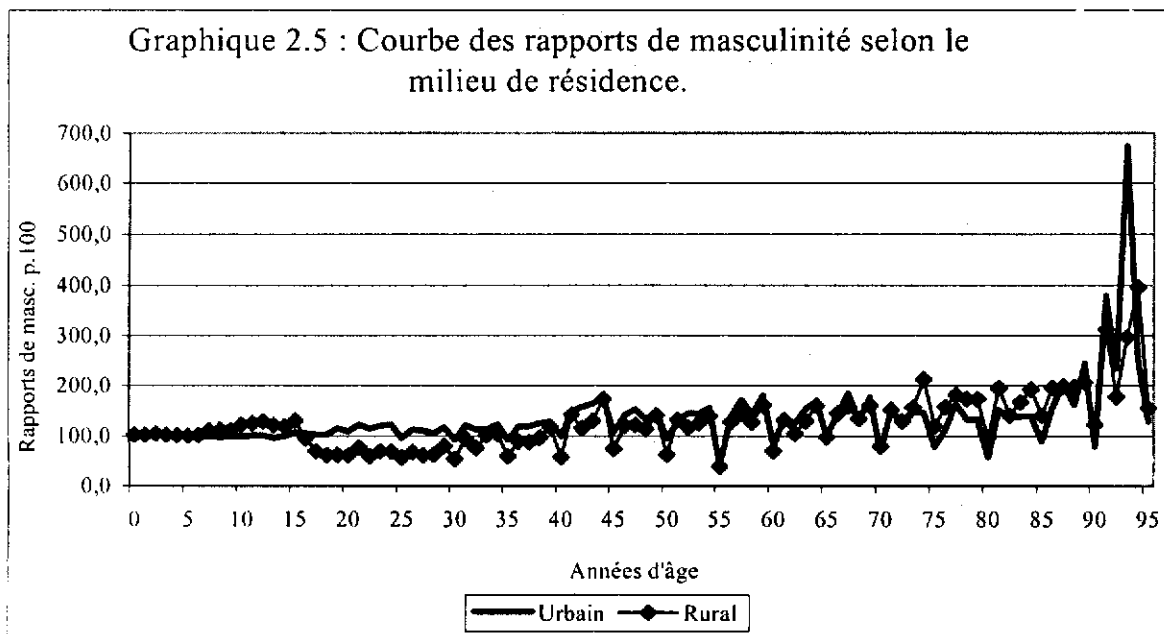
Graphique 2.2 : Courbe des rapports de masculinité par année d'âge.
Population totale



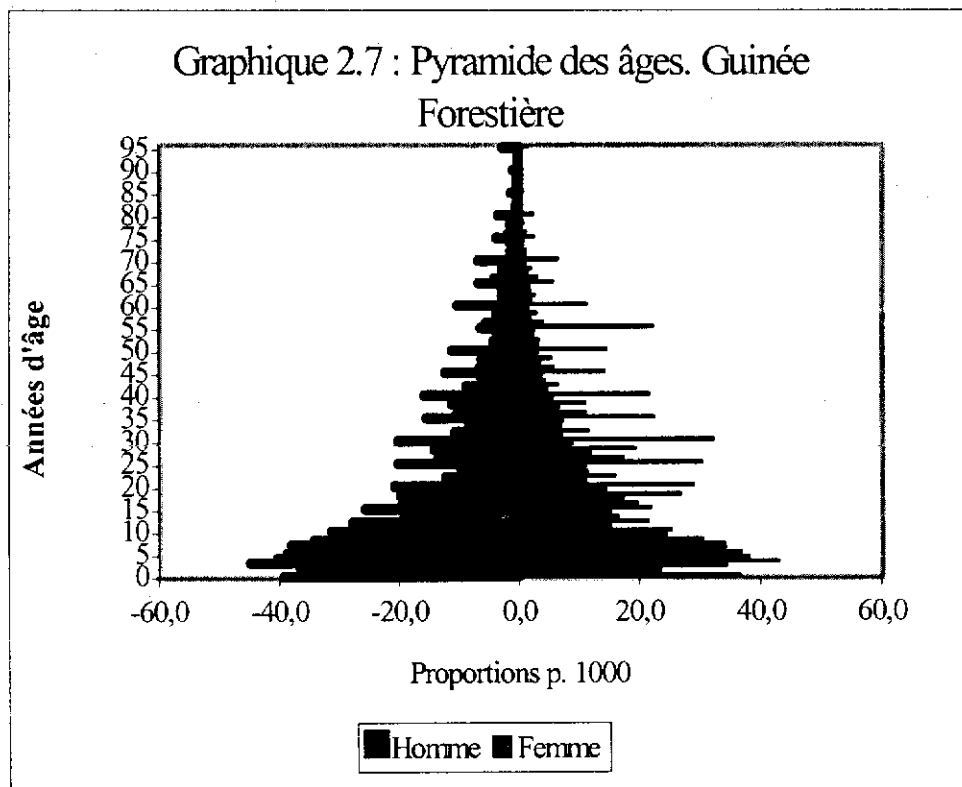
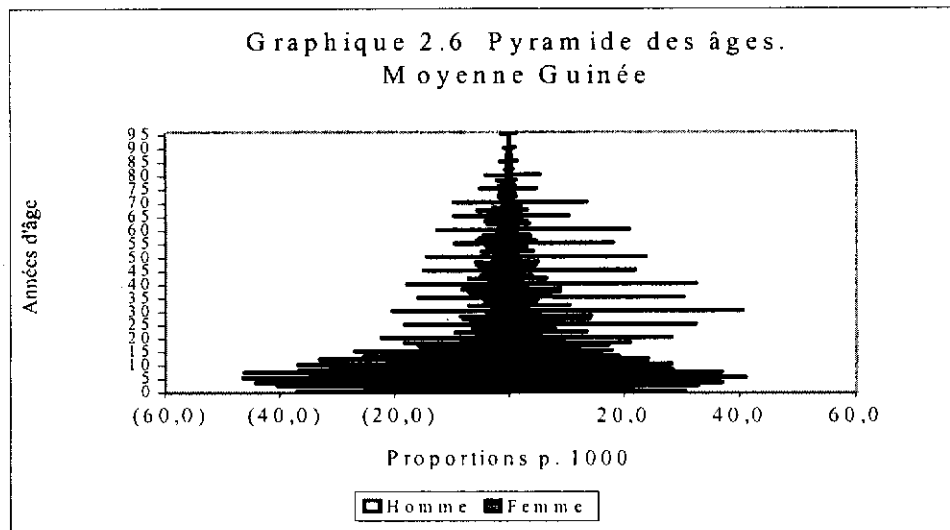
L'examen des pyramides des âges selon le milieu de résidence montre une déclaration relativement meilleure en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, le déficit des enfants de moins de 5 ans constaté touche aussi bien les villes que les zones rurales (graphiques 2.3 et 2.4).



Les courbes des rapports de masculinité selon le milieu de résidence révèlent qu'il y a en moyenne plus d'hommes que de femmes en milieu urbain. Cela confirme l'hypothèse de la migration sélectionnée des hommes vers les villes. Les écarts observés entre les deux milieux sont plus prononcés entre 20 et 25 ans correspondant à la période de forte intensité migratoire chez les hommes. Les différences, en faveur du milieu rural, observées au-delà de 80 ans proviendraient des irrégularités dans la déclaration de l'âge.

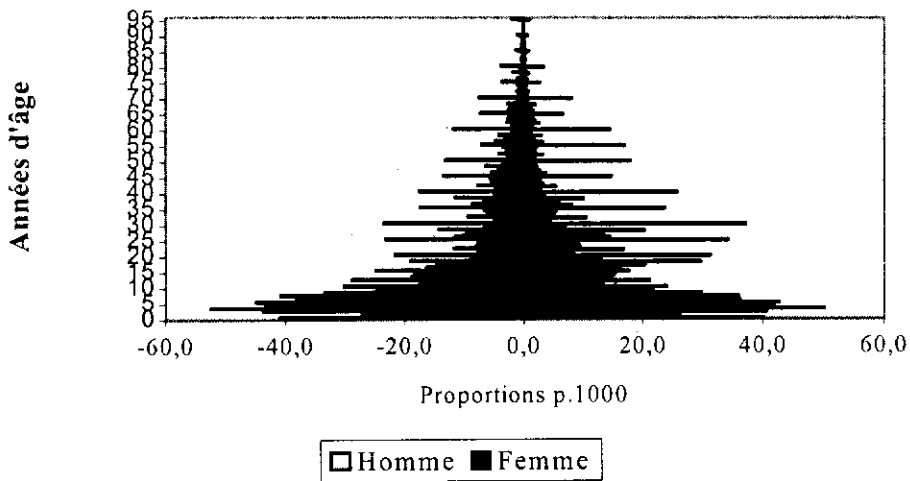


Au niveau régional, Conakry et la Basse Guinée sont relativement moins affectées que les autres régions par la mauvaise déclaration de l'âge ; l'urbanisation inégale du pays pourrait expliquer cette situation (graphiques 2.6 à 2.8)

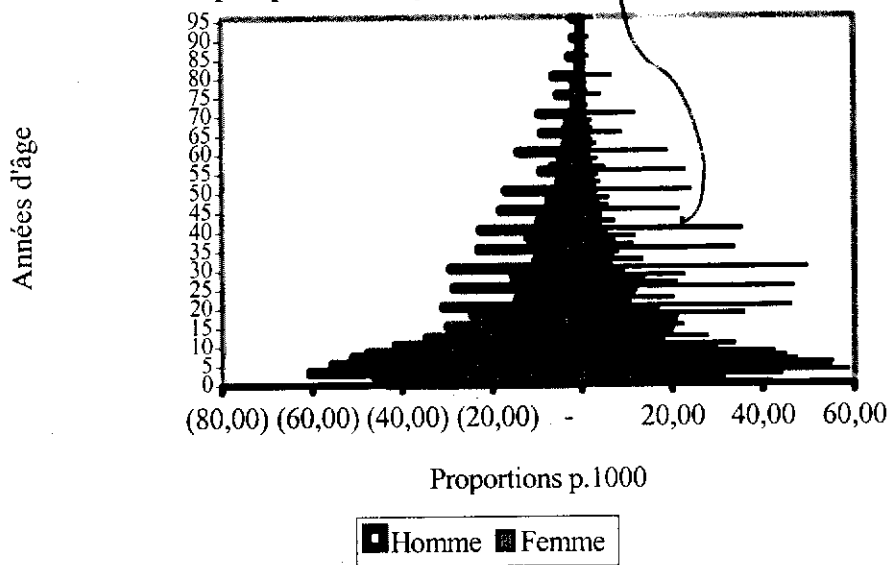


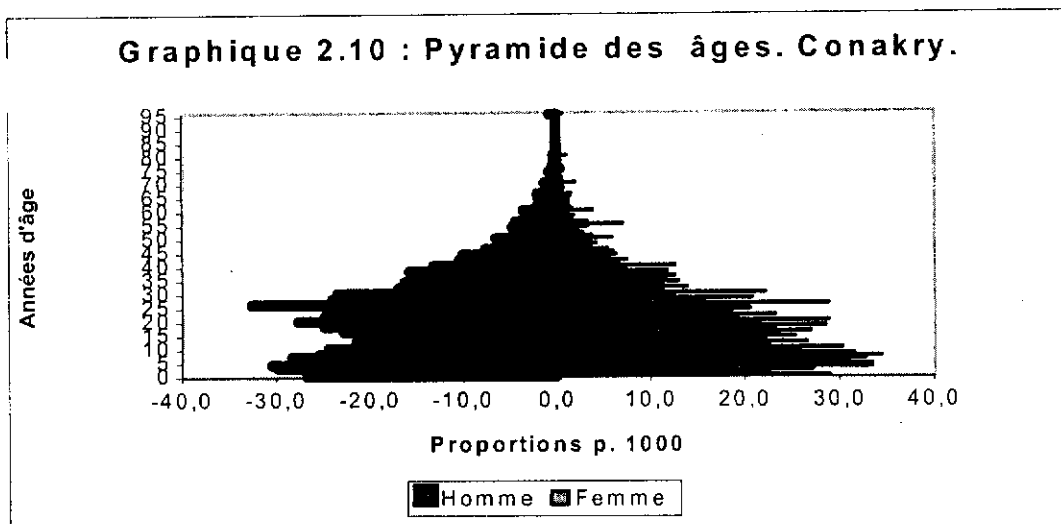
Toutefois, les omissions des enfants de moins 5 ans touchent toutes les régions y compris Conakry. Mais ce déficit est surtout remarquable en Moyenne Guinée, en Guinée Forestière et en Haute Guinée.

Graphique 2.8 : Pyramide des âges. Haute Guinée.

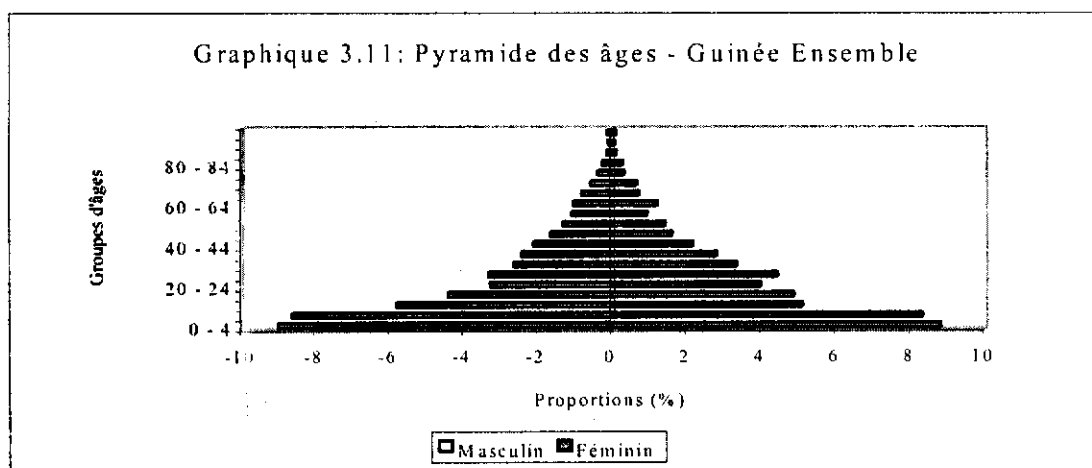


Graphique 2.9 : Pyramide des âges. Basse Guinée.





Le lissage des données effectué à partir des effectifs des groupes quinquennaux d'âges montrent que les effectifs dénombrés ne souffrent pas d'omissions importantes. Toutefois en milieu urbain, le déficit des enfants de moins de cinq ans persiste et affecte beaucoup plus les filles que les garçons.



2.2.2. Evaluation analytique

L'évaluation analytique permet de mesurer les irrégularités de la déclaration de l'âge à partir des indices appropriés. Pour ce faire, on utilisera les indices de Myers et l'indice combiné des Nations Unies, qui permettent de mesurer l'attraction ou la préférence de certains âges et le degré de régularité des structures par âge et par sexe.

2.2.2.1. Indice de Myers

Cet indice varie de 0 (aucune distorsion sur les âges) à 180 (tous les individus ont un âge terminé par le même chiffre). Dans l'ensemble, la qualité des données par âge est acceptable car l'indice est inférieur à 20 (seuil d'acceptabilité). Il ressort en outre du tableau 2.8 que les hommes ont relativement mieux déclaré leur âge que les femmes dont l'indice (23,78) traduit une assez mauvaise qualité des données sur l'âge.

Concernant la préférence par chiffre, zéro, cinq et dans une moindre mesure neuf se sont avérés les plus attractifs, au détriment des âges se terminant par 1, 3, 4 et 7.

Tableau 2.8 : Ecart par rapport à 10% et indice de Myers selon le sexe pour l'ensemble du pays.

Chiffres	Hommes	Femmes	Ensemble
0	8,52	13,77	11,31
1	-3,86	-5,27	-4,61
2	-0,64	-1,66	-1,18
3	-2,75	-4,24	-3,54
4	-1,92	-3,97	-3,01
5	5,67	9,14	7,51
6	-0,03	-1,42	-0,77
7	-2,12	-2,58	-2,37
8	0,88	0,87	0,88
9	3,76	4,64	4,23
Indices	17,92	23,78	19,71

2.2.2.2. Indice combiné des Nations Unies

Cet indice permet d'évaluer la qualité de la structure par âge et par sexe puisque son calcul tient compte de l'évolution des effectifs en fonction de l'âge et de leur répartition selon le sexe. Il se compose de trois indices partiels : indice de régularité des âges du sexe masculin et celui du sexe féminin et l'indice des rapports de masculinité.

L'indice de régularité des âges pour chaque sexe s'obtient de la façon suivante : Pour chaque groupe d'âge d'effectif N_x , on calcule le rapport $N_x/0,5(N_{x-1}+N_{x+1})$. Si la répartition observée est «régulière», la valeur de ce rapport doit être proche de l'unité. La moyenne

arithmétique simple des valeurs absolues des écarts des rapports obtenus à 100% donne l'indice de régularité des âges du sexe considéré. L'indice des rapports de masculinité se calcule à partir des rapports de masculinité. La valeur de cet indice est la moyenne arithmétique simple des valeurs absolues des différences successives entre rapports de masculinité pour tous les groupes d'âges jusqu'au groupe 70-74 ans.

L'indice combiné¹ des Nations-Unies se présente comme une valeur synthétique des trois indices ci-dessus. On le calcule en faisant la somme des indices de régularités des âges pour chaque sexe et trois fois l'indice des rapports de masculinité.

Tableau 2.9 : Etapes de calcul et indice combiné des Nations Unies

Groupes d'âges	Masculin	Féminin	M/F	Ecarts suc.	M'	M'/M	Ecarts à 100%	F'	F'/F	Ecarts à 100%
0-4	642 188	627 595	102,33	1,60		85,64	14,36	495 088	83,42	16,58
5-9	616 768	593 485	103,92	10,32	528 204	112,41	12,41	470 026	129,63	29,63
10-14	414 219	362 580	114,24	23,50	465 632	103,04	3,04	323 065	93,22	6,78
15-19	314 495	346 567	90,75	8,27	324 047	117,92	17,92	330 780	116,66	16,66
20-24	233 874	283 550	82,48	7,22	275 788	89,06	10,94	260 746	82,78	17,22
25-29	237 081	314 993	75,27	3,92	211 145	108,85	8,85	256 957	107,99	7,99
30-34	188 415	237 941	79,19	7,83	205 085	97,64	2,36	196 445	98,76	1,24
35-39	173 088	198 920	87,01	9,53	169 006	97,02	2,98	156 421	100,95	0,95
40-44	149 596	154 949	96,55	6,33	145 140	103,71	3,71	128 253	112,58	12,58
45-49	117 192	113 921	102,87	10,82	121 541	103,18	3,18	90 105	88,72	11,28
50-54	93 485	101 556	92,05	22,17	96 454	109,90	9,90	93 947	141,72	41,72
55-59	75 715	66 288	114,22	29,74	83 211	90,94	9,06	58 991	68,33	31,67
60-64	72 937	86 337	84,48	25,67	66 329	99,13	0,87	66 614	128,86	28,86
65-69	56 943	51 694	110,15	24,95	56 446	103,92	3,92	37 175	79,28	20,72
70-74	39 955	46 891	85,21		41 521					
75-79	26 098	22 656	115,19							
Total	3 452 049	3 609 923		191,85			103,49			243,90
Indice partiels				13,70			7,96			18,76
Indice des NU										77,95

¹ Selon les recommandations des Nations-Unies, l'indice combiné (Ic) s'interprète comme suit :

- Si $Ic < 20$ on peut considérer la situation relative à l'âge et au sexe précise;
- Si $20 < Ic < 40$ les données sont imprécises et on doit prendre des précautions pour leur interprétation;
- Si $40 < Ic < 60$ les données sont déficientes et on doit utiliser des méthodes robustes pour les ajuster;
- Si $Ic > 60$ il faut éviter d'utiliser ces données car elles sont mauvaises.

L'indice combiné des Nations Unies issu des données du recensement s'élève à 77,95. L'indice de régularité des rapports de masculinité est de 13,7 et les deux indices de régularité des âges sont respectivement de 7,96 et 18,76 chez les hommes et les femmes. D'après la grille d'interprétation de cet indice, les données sur la déclaration des âges sont déficientes, surtout chez les personnes de sexe féminin et on doit utiliser des méthodes robustes pour les ajuster.

S'agissant de l'évaluation des effectifs globaux et de la structure, il apparaît, en comparant les effectifs de la population observée et de ceux estimés à partir des ménages, que les données ne sont pas gravement affectées par les erreurs. Par ailleurs une certaine cohérence existe entre l'effectif des chefs de ménages et le nombre de ménage. De plus, la proportion des chefs de ménages d'une personne est toujours plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le rapport de masculinité est généralement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, hormis la région de Guinée Forestière. Mais cette situation n'est pas impossible dans la mesure où elle est zone d'immigration à cause de ces potentialités économiques, d'une part, et d'autre part, à cause du flux de réfugiés libériens et léonais dans cette région.

Par ailleurs, l'examen des indices d'efficacité des migrations et des rapports de masculinité montre aussi que des données sont acceptables. Le taux d'accroissement intercensitaire élevé (3,1%) s'explique par l'immigration des réfugiés et l'afflux des migrants de retour après l'avènement de la deuxième République.

La structure par âge met en évidence la jeunesse de la population guinéenne. Toutefois, on a noté, à travers les pyramides, quelques problèmes de déclaration de l'âge. Ceux-ci sont plus prononcés en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'indice des Nations Unies a montré que les données sont déficientes et on doit par conséquent utiliser des méthodes robustes pour les ajuster. En ce qui concerne la préférence par chiffre, on constate que les chiffres 0 et 5 sont fortement attractifs. Mais, un simple lissage de ces données à l'aide des effectifs par groupes d'âges quinquennaux permet d'atténuer les irrégularités observées. En définitive, la qualité des données recueillies lors du recensement est globalement bonne.

Chapitre 3

FECONDITE, MORTALITE ET AUTRES VARIABLES

Ce chapitre a pour objet l'évaluation des données relatives à la fécondité, à la mortalité et à certaines autres variables importantes. Ces données portent sur les naissances et les décès survenus au cours des douze derniers mois qui ont précédé le dénombrement, ainsi que sur l'ensemble des naissances que les femmes ont eues jusqu'à la date du recensement. On évaluera également les données relatives à l'état matrimonial, à la migration, à l'alphabétisation et à la scolarisation ainsi que celles concernant l'activité économique.

3.1. DONNEES DE FECONDITE

3.1.1. La natalité

3.1.1.1. *Volume des naissances*

L'évaluation des naissances se fera à partir des tests de cohérence des effectifs globaux des naissances (évaluation interne) et du rapprochement avec les données d'autres sources (évaluation externe).

a) **Evaluation interne**

En l'absence de toute irrégularité dans la déclaration des naissances des 12 derniers mois, le rapport de celles-ci à l'effectif des enfants de 0 an révolu devrait être proche de l'unité. Pour l'ensemble du pays, le nombre de naissances déclarées dépasse de plus 30% les effectifs des enfants de 0 an révolu (tableau 3.1). Cela peut s'expliquer par :

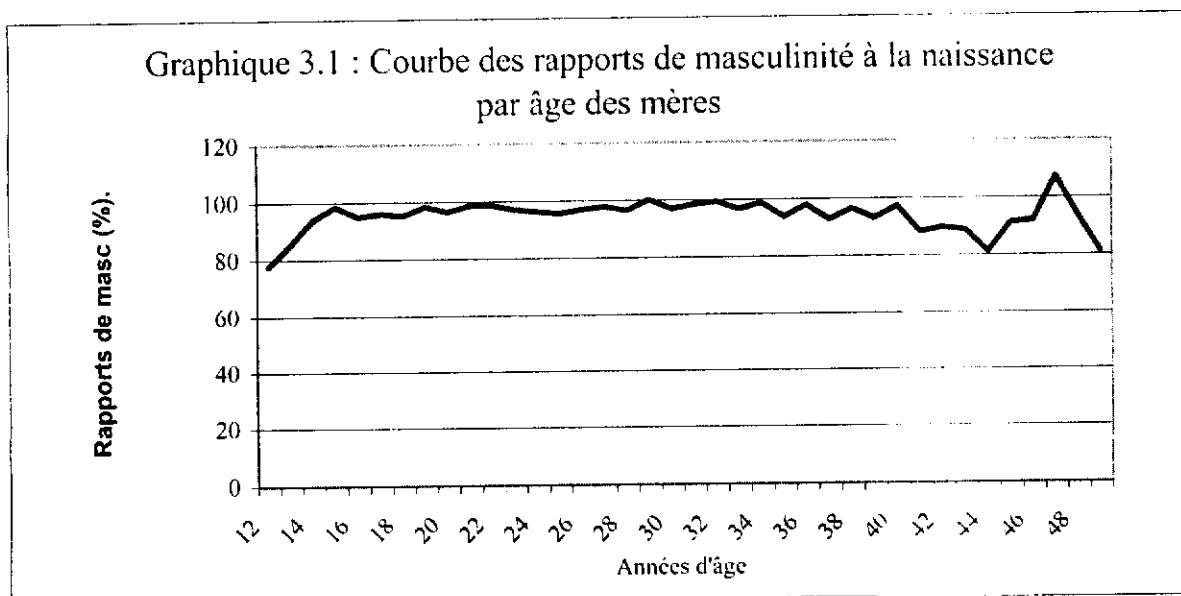
- l'effet télescopique positif consistant à inclure dans la période de référence les naissances survenues antérieurement ;
- une sous déclaration des enfants de 0 an révolu
- une surmortalité infantile considérable.

Au plan régional, les indices les plus fiables sont enregistrés en Moyenne Guinée et Haute Guinée. Cela semble aberrant, compte tenu des problèmes particuliers rencontrés dans ces deux régions en matière de santé, d'alimentation, de scolarisation, etc.

Tableau 3.1 Comparaison des effectifs des naissances des douze derniers mois et de la population de moins d'un an.

Indicateurs	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Guinée Forestière	Haute Guinée	Ensemble
Naissances N	82100	61824	53672	58549	256145
Pop. 0 an	48964	58582	30255	54901	192702
N/P	1,68	1,06	1,77	1,07	1,33

Par ailleurs, si les naissances sont correctement déclarées, les rapports de masculinité à la naissance doivent varier entre 102 et 107 naissances masculines pour 100 naissances féminines. Les données recensées conduisent à un rapport de masculinité de 96 naissances masculines pour 100 femmes naissances féminines pour l'ensemble du pays donc se dégager une sous-déclaration des naissances masculines, à moins qu'il s'agisse d'un phénomène propre à la Guinée. La distribution des rapports de masculinité . Il semble à la naissance selon l'âge des mères (graphique 3.1) montre cette sous-déclaration touche toutes les mères, quel que soit leur âge.



b) Evaluation externe

Il s'agit dans cette partie de comparer l'effectif des naissances recensées avec celui des naissances attendues, et d'apprécier la variation du taux brut de natalité pour la période intercensitaire 1983-1996.

3.1.1.2. Naissances attendues

L'effectif des naissances observées en 1996 sera comparé aux estimations d'autres sources ; celles-ci restent très limitées pour la Guinée. On aura recours aux taux comparatifs à partir des taux de fécondité issus du recensement de 1983, de l'Enquête Démographique et de la Santé (E.D.S) de 1992 et de la structure par âge des femmes de 1996. Ces taux comparatifs appliqués à la structure-type ont fourni un effectif de 290061 pour 1983 et 279531 pour l'Enquête Démographique et de la Santé contre 256145 au recensement de 1996. En supposant que l'effectif de la population total et celui des femmes dénombrées en 1996 sont plus fiables que ceux de 1983 et 1992 et que les taux de fécondité de 1983 et 1992 sont exempts d'erreurs graves, il y aurait eu une sous-estimation des naissances de l'ordre de 9% à 12%.

3.1.1.3. Comparaison des indicateurs de natalité

Les naissances observées au cours des 12 derniers mois permettent de calculer directement le taux brut de natalité en les rapportant à la population moyenne de l'année. La comparaison de ces indicateurs obtenus à partir des recensements de 1983 et 1996 et de l'enquête démographique et de santé de 1992, permet d'apprécier à la fois, l'évolution et le niveau probable de la natalité en 1996. En effet, le taux brut de natalité (TBN) est de 45,1 pour mille, 41 pour mille en 1992 et 35,8 pour mille en 1996. Le TBN aurait donc baissé de 21,5 % entre 1983 et 1996, et de 12,7 % entre 1992 et 1996.

En l'absence d'un changement notable du comportement procréateur de la population (hausse de la prévalence contraceptive, calendrier tardif du mariage, etc.), cette diminution paraît irréaliste. Autrement dit, l'effectif des naissances déclarés lors du recensement de 1996 sous-estime la réalité. Par ailleurs, la comparaison de ces taux avec ceux des pays voisins montre clairement la sous-estimation du TBN de la Guinée (tableau 3.2). Elle va de 4% par rapport à la Côte d'Ivoire à 24% par rapport au Mali, en passant par 13% par rapport au Sénégal.

Tableau 3.2**Estimation des taux bruts de natalité pour certains pays de l'Afrique de l'Ouest (1996)**

Pays	Taux brut de natalité (‰)
Cote d'Ivoire	37,2 (0,96)
Mali	47,4 (0,76)
Sénégal	41,1 (0,87)
Guinée*	35,8 (1,00)

Note : () Rapport TBN Guinée/TBN pays.

Source : Population Division, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis of the United Nations Secretariat, World Population Prospects : The 1996 Revision (United Nations, New York, 1997), pour la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.

* : Taux observé en 1996.

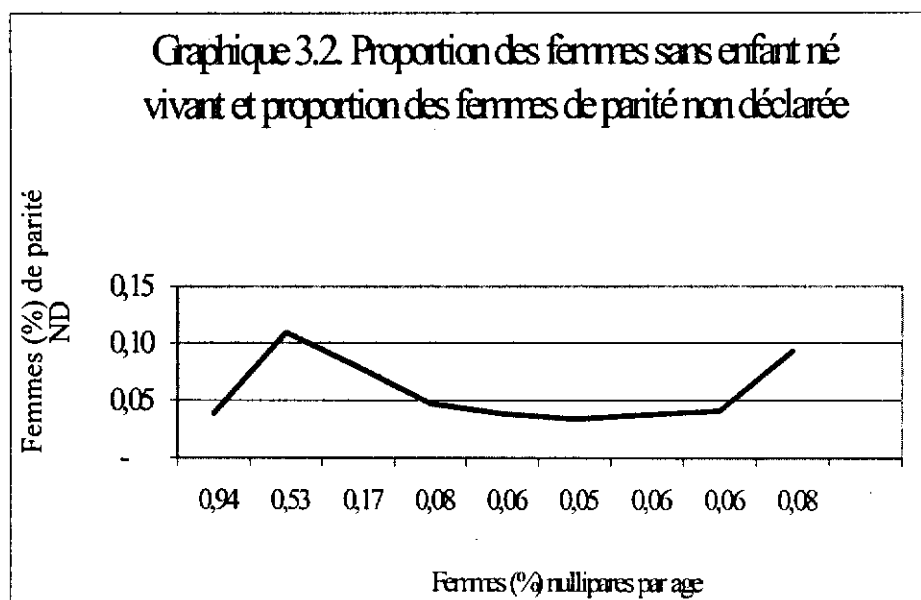
En définitive, les évaluations internes et externes font ressortir une sous-déclaration survenues lors des 12 derniers mois précédant le dénombrement.

3.1.2. Evaluation des taux de non-réponse par âge de la mère

Lors des enquêtes et recensements, les agents recenseurs ont une fâcheuse tendance à classer les nullipares comme «non-réponses ». La parité et les naissances actuelles peuvent ainsi se trouver sous-estimées par élimination des effectifs classés «non déclarés ».

El-Badry (1961) a proposé une méthode permettant d'estimer la fréquence exacte des «non-réponse » à partir de la relation entre la proportion des femmes « sans enfant né vivant » et la proportion de celles dont la parité n'est pas déclarée. L'emploi de cette méthode est recommandé si la relation précédente est linéaire ; sinon, il est conseillé pour le calcul des parités moyennes, d'inclure les non-réponses dans le dénominateur.

L'examen des données du recensement sur la parité montre un pourcentage de «non-réponses » relativement élevé chez les femmes âgées de 15-19 ans (11 %), 20-24 ans (8 %) et 50 ans et plus (9 %). Les autres proportions sont toutes inférieures à 5 %. Toutefois, l'application de la méthode d'El Badry n'est pas recommandée ici à cause de l'absence d'une relation linéaire entre la proportion des femmes sans enfant né vivant et la proportion de celles dont la parité n'est pas déclarée (graphique 3.3). Par conséquent, le calcul des parités moyennes se fera par rapport à l'ensemble des femmes de chaque groupe d'âges.



Au recensement de 1996, une infime proportion des femmes âgées de 12 ans et plus (0,3%) n'a pas déclaré le nombre d'enfants mis au monde au cours des douze derniers mois. Les taux de non-réponse par âge sont eux aussi très faibles. Par conséquent, les effectifs des non déclarés n'influencent pas la qualité des données relatives à la fécondité.

3.1.3. Evaluation de la fécondité

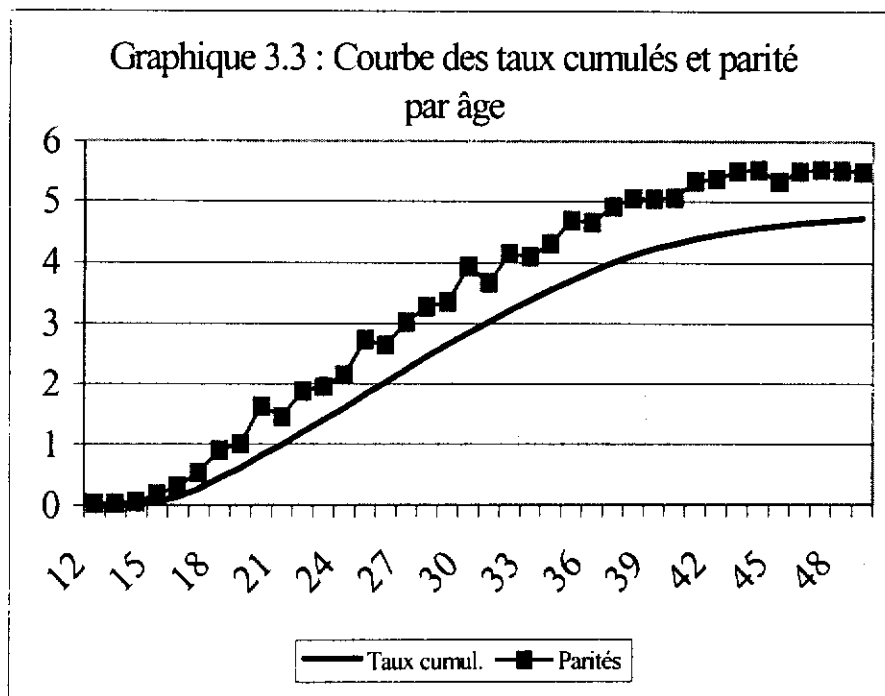
Cette évaluation vise à approcher la fiabilité du niveau de fécondité obtenu à partir des données observées et la nécessité de leur ajustement éventuel.

3.1.3.1. Evaluation interne

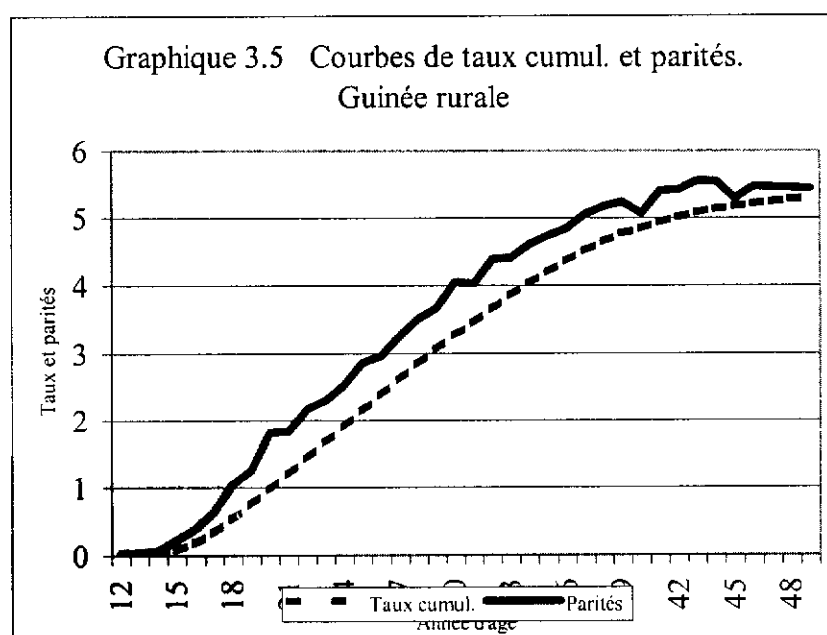
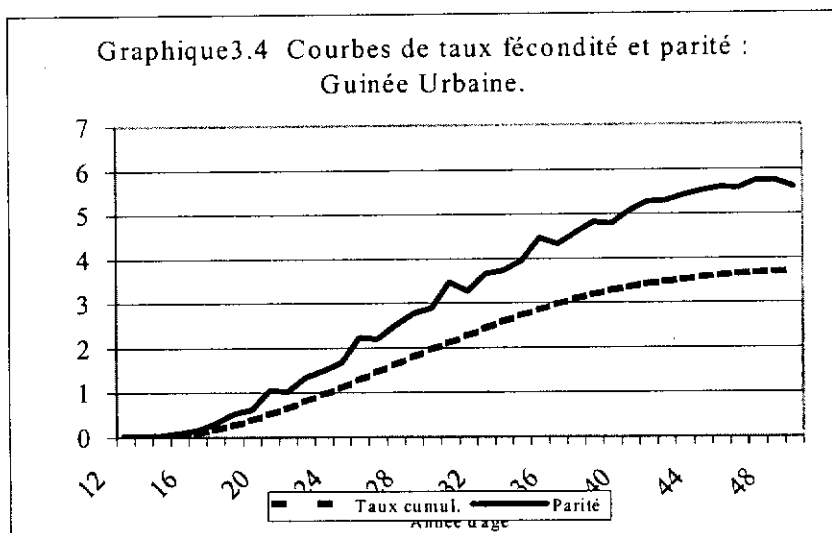
Deux méthodes d'estimation seront utilisées : la comparaison des courbes des taux cumulés et des parités et les méthodes de Coale-Demeny et Brass-Rachad.

a) Comparaison des courbes des taux cumulés et parités

Il ressort du graphique 3.3 que la fécondité atteinte à la date du recensement (parité déclarée) est supérieure, à tous les âges, à la fécondité observée au cours de l'année 1996. Cette situation peut s'expliquer de deux manières : une baisse récente de la fécondité ou l'omission de naissances à tous les âges.



L'examen des courbes des milieux urbain et rural montre que les décalages observés précédemment proviennent surtout du milieu urbain. L'augmentation des écarts avec l'âge (graphique 3.4) traduirait une baisse récente de la fécondité urbaine. Elle pourrait aussi refléter une omission des naissances des 12 derniers mois chez les femmes âgées. Quant au milieu rural, la constance des écarts observés jusqu'à 40 ans résulterait d'une constance de la fécondité dans le passé ou d'une sous-déclaration des naissances indépendante de l'âge des mères.



b) Méthode de Coale- Demeny et Brass-Rachad

L'utilisation combinée du taux global de fécondité (TGF) de Coale- Demeny et celui de Brass-Richad² et leur comparaison avec la parité moyenne observée à 45-49 ans permet de vérifier les omissions des naissances ainsi que les transferts de femmes d'un groupe d'âges à un autre.

² TGF1 = $(P_3)^2 P_2$ (Coale et Demeny)

TGF2 = $P_2 / (P_4 / P_3)^4$ où P_2 est la parité moyenne à 20-24 ans ; P_3 est la parité moyenne à 25-29 ans ; P_4 est la parité moyenne à 30-34 ans.

Des données du recensement, il résulte que TGF1 = 5,26 et TGF2 = 5,79 et la parité moyenne à 45-49 ans est P7 = 5,4. La comparaison entre la plus petite valeur des deux premiers taux et la parité moyenne P7, montre une omission des naissances des douze derniers mois et un faible transfert de femmes d'un groupe quinquennal d'âges à un autre.

3.1.3.2. Comparaison les indicateurs d'autres sources

La comparaison des taux de fécondité par âge issus du recensement de 1983, de l'EDS de 1992 et du recensement de 1996 montre une diminution de la fécondité entre 1983 et 1996 (tableau 3.3). L'indice synthèse de la fécondité (ISF) a baissé d'à peine 2% entre 1983 et 1992 de façon plus prononcée (14%) entre 1992-1996. La chute rapide de l'ISF 1992 et 1996 dénote une sous enregistrement des données de la fécondité en 1996.

Tableau 3.3 : Taux de fécondité observés en 1996 et 1992 et ajustés en 1983, par âge de la mère

AGES	RGPH-83	EDS-92	RGPH-96
15-19	161	157	119
20-24	267	247	199
25-29	269	248	213
30-34	211	215	183
35-39	149	154	140
40-44	72	74	76
45-49	39	39	41
ISF	5,8	5,7	4,9
TGF	198	195	151

En définitive, les indicateurs de la natalité et de la fécondité issus du recensement de 1996 sont entachés d'erreurs et nécessitent d'être ajustés.

3.1.4. Ajustement de la fécondité

Pour procéder à cet ajustement, on va appliquer la méthode de Arriaga. Celle-ci repose sur les hypothèses suivantes :

- la qualité des données est la même pour tous les groupes d'âges considérés ;
- les omissions d'enfants nés vivants sont négligeables chez toutes les femmes ;

- l'effet d'un changement de fécondité entraîne un changement linéaire du nombre moyen d'enfants nés vivants à chaque groupe d'âge ;
- enfin, les accouchements sont supposés avoir lieu seulement entre 15 et 49 ans.

Les résultats de calcul sont consignés dans le tableau 3.4.

Tableau 3.4 Structure des taux de fécondité ajustés

Groupes d'âge	Urbain		Rural		Ensemble	
	Taux	Parité atteinte	Taux	Parité atteinte	Taux	Parité atteinte
15-19	77	0,4	161	0,8	158	0,8
20-24	157	1,2	255	2,1	235	2,0
25-29	187	2,1	257	3,4	247	3,2
30-34	165	2,9	218	4,5	209	4,2
35-39	120	3,5	168	5,3	157	5,0
40-44	74	3,9	88	5,7	82	5,4
45-49	37	4,1	49	6,0	82	5,6
ISF		4,1		6,0		5,6

En appliquant cette structure de fécondité à l'ensemble des femmes de 15-49 ans, on trouve l'ensemble des naissances de l'année 1996. Ainsi, le taux brut de natalité est de 40 pour mille.

3.2. EVALUATION DE LA MORTALITE

La question sur les décès des 12 derniers mois posée lors du recensement permet d'évaluer le niveau de la mortalité du moment. Les données recueillies par cette approche souffrent cependant de biais de télescopage. Le dénombrement s'étant déroulé du 1^{er} décembre (fin de l'année), ce biais pourrait être négligeable.

3.2.1. Nombre de décès déclarés

Cette évaluation se fera à partir des tests de cohérence du nombre de décès déclarés (évaluation interne) et de la comparaison de celui-ci avec les données provenant d'autres sources (évaluation externe).

3.2.1.1. Evaluation interne

En l'absence de migrations internationales importantes, l'effectif des enfants âgés de moins d'un an au moment du dénombrement devait être approximativement égal à la différence

entre les naissances vivantes et les décès de moins d'un an survenus au cours de cette période, soit $252699 - 67\ 828 = 183871$. Or l'effectif des enfants de moins d'un an recensé (249593) dépasse largement celui des survivants des naissances des 12 derniers mois (183871). Cet écart peut s'expliquer de deux manières :

- une mauvaise appréciation de la période de référence qui aurait beaucoup plus affecté négativement les naissances que les décès ;
- l'arrivée massive des réfugiés sierra-léonais et libériens pendant cette période, qui aurait augmenté l'effectif des enfants de moins d'un an.

3.2.1.2. Evaluation externe

Il s'agit de vérifier si l'effectif des décès dénombrés se rapproche effectivement de celui des décès attendus en les comparant aux données d'autres sources. Celles-ci étant très limitées pour la Guinée, on se contentera du taux comparatif calculé à partir des taux de mortalité issus des recensements de 1983 et 1996 et de la structure par âge de la population de 1996. On obtient ainsi un taux comparatif de 9,4 pour mille pour 1996 et 19,3 pour mille pour 1983, correspondant respectivement à 67828 et 133107 décès. Autrement dit, si la structure n'avait pas variée entre 1983 et 1996, la mortalité aurait baissé de 5,2%, soit une baisse moyenne annuelle de 3,7%. Compte tenu de la situation sanitaire et des conditions de vie dans le pays durant cette période, le déclin constaté paraît invraisemblable. Cette baisse refléterait plutôt une sous-déclaration des décès des 12 derniers mois probablement due à l'effet télescopique négatif.

3.2.2. Niveau et structure de la mortalité

Après l'étude de données, la vérification de la concordance interne et externe des résultats obtenus guidera le choix de la méthode d'ajustement à appliquer, si nécessaire.

Les ménages ont déclaré en tout 67 828 décès survenus au cours des 12 mois précédant le dénombrement, dont 35 773 de sexe masculin et 32 005 de sexe féminin. En posant l'hypothèse de répartition uniforme des décès dans l'année, on obtient un TBM de 9,4 pour mille pour l'ensemble, 10,2 pour mille pour le sexe masculin et 8,7 pour mille pour le sexe féminin.

L'examen des courbes des taux de mortalité par âge et par sexe fait ressortir la forme classique en J (graphique 3.6). La mortalité décroît rapidement dans un premier temps avant de commencer à augmenter à un rythme accéléré, surtout à partir de 65 ans. Cela peut traduire le fait que la sous déclaration des décès est indépendante de l'âge et du sexe. Par ailleurs, le niveau de mortalité infantile estimé à partir du taux de mortalité à 0 an révolu (34,1 pour mille) semble trop faible étant donné le faible niveau de vie de la population.

L'évolution des rapports de masculinité des taux de mortalité selon l'âge présente, en l'absence de toute irrégularité, une forme en U dans les pays à mortalité élevée. Importants au départ, les écarts hommes-femmes de mortalité se réduisent et se stabilisent aux âges de la procréation avant de recommencer à augmenter. Les irrégularités observées dans la courbe des rapports de masculinité des taux de mortalité (graphique 3.7) dénotent ainsi une mauvaise déclaration des décès des 12 mois et/ou de l'âge au décès.

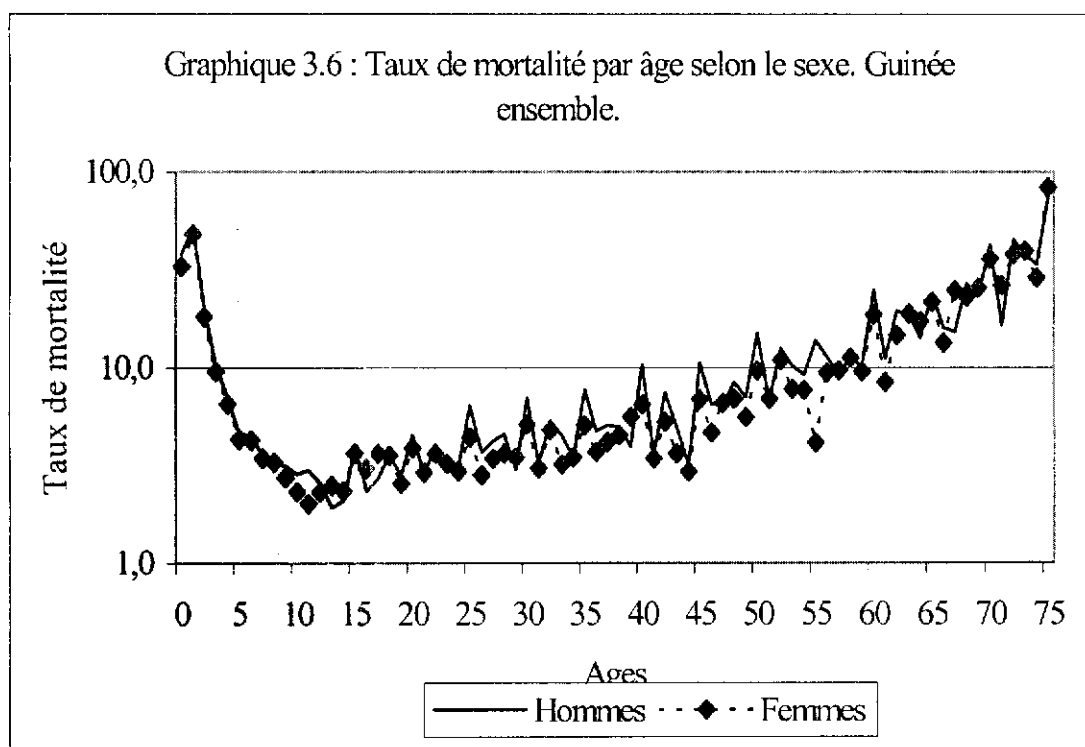


Tableau 3.5 Taux de mortalité (observé) par âge et par sexe

Age	Ensemble	Masculin	Féminin	Rapp. Masculinité
0	35,1	37,6	32,5	115,7
1	18,1	18,8	17,3	108,7
5	3,8	3,8	3,7	102,7
10	2,4	2,5	2,3	108,7
15	3,3	3,1	3,4	91,2
20	3,6	3,7	3,5	105,7
25	4,1	4,7	3,7	127,0
30	4,9	5,4	4,5	120,0
35	5,1	5,7	4,6	123,9
40	6,3	7,1	5,4	131,5
45	7,4	8,4	6,4	131,3
50	10,6	12,2	9,1	134,1
55	10,7	11,6	9,5	122,1
60	13,3	20,4	15,7	129,9
65	23,6	21,2	18,9	112,2
70	29,1	38,8	30,8	125,0
75	54,0	45,6	41,1	110,9
80	57,9	70,2	58,7	119,6
85	75,5	78,7	71,8	109,6
95 et +	97,3	92,1	87,2	105,6
Total	9,4	10,2	8,7	117,2

Un autre test de cohérence consiste à calculer l'espérance de vie à la naissance à partir des taux de mortalité observés et à partir de sa vraisemblance compte tenu des conditions de vie de la population. On obtient ainsi une espérance de vie observée de 63,1 ans pour l'ensemble du pays, 61,8 ans pour la population masculine et 64,1 ans pour la population féminine (tableaux 3.6 à 3.8). En 1983, cet indicateur s'élevait à 45,1 ans. Cela donne un gain annuel moyen de 1,42 ans. Le gain annuel moyen observé dans les pays en développement étant de 0,7 ans (Bulletin démographique des Nations Unies, n° 14, 1982). Ce chiffre semble excessif. Des gains annuels de 1 an en espérance de vie à la naissance sont rares ; ils ont été observés dans quelques pays tels que Cuba, Sri-Lanka et Maurice où des mesures exceptionnelles de lutte contre la mort ont été prises. Ce résultat suggère une sous-estimation de la mortalité consécutive à une sous-déclaration des décès.

Tableau 3.6 : Table de mortalité (observée). Guinée, sexe féminin

Ages	l(X)	d(X)	1000*M(X)	1000*Q(X)	E(X)
0	100.000	3.62	32,5	31,6	65,3
1	96.838	6.420	17,3	66,3	66,4
5	90.417	1.657	3,7	18,3	67,0
10	88.760	1.015	2,3	11,4	63,2
15	87.745	1.479	3,4	16,9	58,9
20	86.266	1.497	3,5	17,3	54,9
25	84.769	1.554	3,7	18,3	50,8
30	83.215	1.852	4,5	22,3	46,7
35	81.363	1.850	4,6	22,7	42,7
40	79.513	2.119	5,4	26,7	38,6
45	77.394	2.439	6,4	31,5	34,6
50	74.955	3.336	9,1	44,5	30,7
55	71.618	3.326	9,5	46,4	27,0
60	69.293	5.167	15,7	75,7	23,2
65	63.125	5.707	18,9	90,4	19,8
70	57.419	8.233	30,8	143,4	16,6
75	47.185	9.183	41,1	186,7	13,9
80	37.003	10.235	58,7	255,9	11,5
85	29.768	9.023	71,8	303,1	9,6
90	20.744	7.406	87,2	357,0	7,7
95	13.338	6.934	143,6	519,8	5,6
100	6.405	6.405	--	---	4,2

Tableau 3.7 : Table de mortalité (observée). Guinée, sexe masculin.

Ages	l(X)	d(X)	1000*M(X)	1000*Q(X)	E(X)
0	100.000	3.643	37,6	36,4	61,9
1	96.357	6.926	18,8	71,9	63,2
5	89.431	1.683	3,8	18,8	64,0
10	87.747	1.090	2,5	12,4	60,1
15	86.657	1.333	3,1	15,4	55,9
20	85.324	1.564	3,7	18,3	51,7
25	83.760	1.946	4,7	23,2	47,7
30	81.814	2.180	5,4	26,6	43,7
35	79.634	2.238	5,7	28,1	39,9
40	77.396	2.701	7,1	34,9	35,9
45	74.695	3.075	8,4	41,2	32,1
50	71.620	4.242	12,2	59,2	28,4
55	67.378	3.801	11,6	56,4	25,0
60	63.577	6.180	20,4	97,2	21,4
65	57.397	5.788	21,2	100,9	18,4
70	51.608	9.152	38,8	177,3	15,2
75	42.456	8.700	45,6	204,9	12,9
80	33.757	10.060	70,2	298,0	10,6
85	23.697	7.737	78,7	327,0	9,0
90	15.960	5.955	92,1	373,1	7,2
95	10005	5.615	160,7	561,2	5,1
100	4.390	4390	---	--	3,6

Tableau 3.8 : Table de mortalité (observée). Guinée, sexes confondus

Ages	$l(X)$	$d(X)$	$1000 * M(X)$	$1000 * Q(X)$	$E(X)$
0	100.000	3.407	35,1	34,1	63,7
1	96.593	6.696	18,1	69,3	64,9
5	89.896	1.648	3,8	18,3	65,6
10	88.249	1.053	2,4	11,9	61,8
15	87.196	1.427	3,3	16,4	57,5
20	85.769	1.30	3,6	17,8	53,4
25	84.238	1.710	4,1	20,3	49,4
30	82.529	1.998	4,9	24,2	45,3
35	80.531	2.028	5,1	25,2	41,4
40	78.503	2.435	6,3	31,0	37,4
45	75.067	2.765	7,4	36,4	33,5
50	73.302	3.787	10,6	51,6	29,7
55	69.515	3.623	10,7	52,1	26,2
60	66.892	4.248	13,3	64,5	22,5
65	60.644	6.886	23,6	111,7	18,8
70	54.757	7.450	29,1	136,1	15,9
75	45.308	11.270	54,0	238,2	13,0
80	35.038	9.090	57,9	252,3	11,2
85	26.947	8.531	75,5	316,6	9,2
90	18.416	7.175	97,3	389,6	7,3
95	11.242	6.077	152,0	540,6	5,4
100	5165	5165	----	----	4,1

3.2.3. Quel modèle de mortalité pour la Guinée ?

Il existe plusieurs tables types de mortalité permettant de dégager, pour un pays donné, le schéma de mortalité par âge à partir de quelques indicateurs observés.

Pour ce faire, on va utiliser les taux de mortalité observés pour entrer dans les nouvelles tables des Nations Unies (1982) et dans celles de Coale et Demeny (1968). En cas de correspondance parfaite entre les taux par âge observés et ceux d'une table type de mortalité la valeur de l'espérance de vie à la naissance est la même quel que soit l'indice de mortalité utilisé comme entrée. Dans le cas contraire, on choisit le modèle pour lequel la déviation moyenne absolue par rapport à la médiane est la petite à partir d'un groupe d'âge fixé à l'avance.

A cause de la sous-déclaration des taux de mortalités observés avant 10 ans, les groupes 0-10 ans, 10 ans et plus sont retenus. Le choix du modèle se fera à partir de déviation moyenne absolue par rapport à la médiane.

Tableau 3.9 : Comparaison des taux par âge observés avec ceux des modèles (Nations-Unies 83 et Coale-Demeny). Cas du sexe masculin

Espérance de vie à la naissance associé au taux de mortalité par âge.

Age	Taux Observé	Nations Unies					Coale-Demeny			
		L.AM	CHILIE	S.A	E..E	GE.	OUEST	NORD	EST	SUD
0	0.0376	71,4	71,2	72,3	63,8	69,3	67,3	67,7	68,4	73,7
5	0.0188	50,7	40,4	54,0	41,8	47,1	47,0	50,3	45,8	52,5
10	0.0038	52,1	42,2	51,8	46,8	50,0	48,9	58,2	48,4	49,9
..										
65	0.0212	74,5	76,3	76,4	78,3	76,5	77,3	574,3	76,9	72,1
70	0.0388	71,4	73,5	74,0	76,7	74,4	76,7	71,8	76,4	71,7
75	0.0456	77,6	78,5	79,0	80,0	79,3	80,0	79,3	80,0	80,0
Déviati on absolue moyenne par rapport à la moyenne										
0-10 ans		6,9	10,3	6,8	7,3	7,4	6,8	5,8	7,5	7,9
10 ans et plus		6,9	8,3	12,2	8,8	8,2	7,8	5,3	9,6	7,5
0 an et plus		7,2	9,7	11,2	9,4	8,6	8,2	5,4	9,7	7,7
MEDN(0-10)- MEDN(10)		-5,8	-18,9	0,7	-15,6	-9,9	-10,5	-0,3	-8,7	-2,2

Tableau 3.10 : Comparaison des taux par âge observés avec ceux des modèles (Nations-Unies 83 et Coale-Demeny). Cas du sexe féminin

Espérance de vie à la naissance associée au taux de mortalité par âge.

Age s	Taux Observé	Nations Unies					Coale-Demeny			
		L.AM	CHILIE	S.A	E..E	GEN.	OUEST	NORD	EST	SUD
0	0,0325	75,3	77,4	76,6	70,4	73,7	69,9	70,4	72,2	75,5
5	0,0173	55,7	46,6	57,0	45,2	51,9	51,2	54,1	50,0	56,4
10	0,0037	55,4	45,8	53,7	47,4	53,4	52,7	60,4	51,9	52,9
.	-	-	-							
.	-	-	-							
.	-	-	-							
65	0,0189	72,6	74,7	75,7	77,4	75,8	62,2	75,0	75,0	70,6
70	0,0308	72,0	75,2	76,1	77,1	76,1	64,4	76,2	77,8	73,5
75	0,0411	74,6	77,8	79,2	79,1	79,0	64,1	80,0	80,0	80,0
Déviati on absolue moyenne par rapport à la moyenne										
0-10 ans		6,6	10,5	7,6	8,4	7,3	6,3	5,4	7,4	8,2
10 ans et plus		6,5	7,2	9,6	7,4	6,9	6,4	5,1	7,5	5,8
0 an et plus		6,9	8,7	9,2	8,6	7,5	7,0	5,3	7,8	6,2
MEDN(0-10)- MEDN(10)		-6,0	-15,9	1,9	-18,8	-9,7	-10,7	-1,9	-7,7	0,5

Il ressort de ces tableaux ci-dessus, que la déviation moyenne absolue moyenne par rapport à la médiane est plus faible dans le modèle Sud Asiatique des Nations Unies quel que soit le sexe, et dans les modèles Nord et Sud des modèles de Coale et Demeny, respectivement pour

les hommes et pour les femmes. En se référant aux hypothèses qui sous tendent la construction de ces modèles, les tables de Coale et Demeny semblent les mieux adaptées aux réalités africaines.

En définitive, les modèles Nord et Sud de Coale et Demeny seront utilisés, si nécessaire, respectivement pour le sexe masculin et féminin pour les ajustements.

3.2.4. Evaluation de la mortalité à partir de la survie des enfants

Pour le calcul de ces indices de la mortalité infantile et juvénile, on va recourir à la méthode de Trussell qui se fonde sur un plus grand nombre de schémas de mortalité et de fécondité que les autres méthodes. Commençons toutefois par évaluer les données relatives à la parité atteinte et à la proposition d'enfants décédés.

Ces deux indicateurs sont une fonction croissante de l'âge de la mère (tableau 3.12). Au vu de ces résultats, le nombre d'enfants nés vivants et le nombre de décédés ne souffriraient pas d'erreurs graves, les deux distributions sont relativement cohérentes.

Tableau 3.11 : Descendance moyenne et proportion d'enfants décédés par âge de La mère.

Groupes d'âge	Parité moyenne	Proportions d'enfants décédés
15-19	0,6	0,167
20-24	1,7	0,176
25-29	2,9	0,207
30-34	4,0	0,225
35-39	4,8	0,250
40-44	5,2	0,269
45-49	5,4	0,296

3.2.4.1. Niveau de mortalité observé des moins de 5 ans

Les indices de niveau de mortalité de ce groupe d'âge calculés à partir de la proportion d'enfants survivants sont le taux de mortalité infantile et le quotient de mortalité (4q1). La méthode ne fournit pas directement le taux de mortalité Juvénile (4m1). On l'estime à partir de 4q1 le quotient de mortalité infantile déduit de la méthode de survie des enfants est de 124 pour mille. Pour l'ensemble du pays, le taux à 0 an révolu observé est de 132,0 pour mille, ce qui correspond à un quotient de mortalité infantile de 121,3 pour mille. Les indicateurs respectifs pour le sexe masculin et féminin sont de 143 pour mille (1q0=130,5

pour mille) et 127 pour mille ($1q_0=117,3$ pour mille). Les taux de mortalité estimés pour le groupe d'âge 1-4 ans sont de 22,8 pour mille l'ensemble du pays, 27,8 pour mille pour les hommes et 21,7 pour mille pour les femmes.

3.2.4.2. Construction de la table de mortalité

La table de mortalité de la Guinée en 1996 construite ici est une table brute résultant de l'appariement entre les taux de mortalité des moins de 5 ans, calculés par la méthode de « survie des enfants » et les taux de mortalité observés (12 derniers mois) pour les autres groupes d'âges.

Tableau 3.12 Table brute de mortalité sexes confondus. Guinée ensemble 1996

Ages (x)	$l(x)$	$1000*m(x)$	$d(x)$	$1000*q(x)$	$E(x)$
0	100.000	132,0	12.127	121,3	54,7
1	87.873	22,8	7.558	86,0	61,2
5	80.315	3,8	1.512	18,8	62,8
10	78.803	2,4	940	11,9	59,0
15	77.863	3,3	1.275	16,4	54,6
20	76.589	3,6	1.366	17,8	50,5
25	75.222	4,1	1.527	20,3	46,4
30	73.695	4,9	1.784	24,2	42,3
35	71.911	5,1	1.846	25,7	38,3
40	70.065	6,3	2.174	31,0	34,2
45	67.892	7,4	2.468	36,4	30,2
50	65.424	10,6	3.380	51,7	26,3
55	62.044	10,7	3.236	52,2	22,6
60	58.808	13,3	5.046	64,5	18,7
65	55.015	23,6	5.154	111,7	15,2
70	48.870	23,1	7.765	136,1	11,5
75	42.219	54,0	12.129	238,2	8,1
80 et +	32.162	----	28.715	----	5,5

Tableau 3.13 Table brute de mortalité des hommes. Guinée ensemble 1996.

Ages (x)	l(x)	1000*m(x)	d(x)	1000*q(x)	E(x)
0	100.000	143,0	13.050	130,5	52,0
1	86.950	27,8	9.006	103,6	58,8
5	77.944	3,8	1.467	18,8	61,4
10	76.477	2,5	950	12,4	57,5
15	75.527	3,1	1.162	15,9	53,2
20	74.365	3,7	1.364	18,3	49,0
25	73.002	4,7	1.696	23,2	44,8
30	71.306	5,4	1.900	26,6	40,8
35	69.406	5,7	1.951	28,1	36,9
40	67.455	7,1	2.354	34,9	32,9
45	65.101	8,4	2.680	41,2	29,0
50	62.421	12,2	3.700	59,3	25,1
55	58.721	11,6	4.604	78,4	21,5
60	54.117	20,4	5.253	97,1	21,5
65	48.864	21,2	4.928	100,9	18,1
70	43.936	38,7	7.818	176,4	14,8
75	36118	45,6	11.156	204,9	11,2
80 et +	28717	---	24.962	---	8,0

Tableau 3.14 : Table de mortalité des femmes. Guinée ensemble

Ages (x)	l(x)	1000*m(x)	d(x)	1000*q(x)	E(x)
0	100.000	127,0	11.732	117,3	56,1
1	88.268	21,7	7.247	82,1	62,5
5	81.022	3,7	1.485	18,3	63,9
10	79.537	2,3	909	11,4	60,1
15	78.627	3,3	1.326	16,9	55,8
20	77.301	3,5	1.341	17,4	51,8
25	75.960	3,7	1.393	18,3	47,5
30	74.568	4,5	1.659	22,3	43,5
35	72.908	4,6	1.658	22,7	39,3
40	71.250	5,5	1.899	26,7	35,2
45	69.352	6,4	2.186	31,5	31,1
50	67.166	9,1	2.990	44,5	27,0
55	64.176	9,5	2.980	46,4	23,1
60	61.196	15,7	4.630	75,7	19,1
65	56.566	18,9	5.114	90,4	15,5
70	51.452	30,8	7.399	143,8	11,8
75	44.054	41,1	12.550	186,7	8,3
80 et +	35829	----	31504	----	5,5

L'espérance de vie à la naissance tirée de la table brute, sexes confondus, est celle qu'on aurait enregistrée, soit 54,7 ans, en supposant un gain moyen maximum par an de 0,5 entre 1983 et 1996.

3.3. EVALUATION DES DONNEES RELATIVES AUX AUTRES VARIABLES DE BASE

L'analyse des données sur l'état matrimonial, l'éducation, la migration et l'activité économique exige aussi l'examen préalable de leur qualité. Cette évaluation se fera à travers les taux de non-réponses et la vraisemblance des indicateurs observés.

3.3.1. Etat matrimonial

Environ 4% des personnes âgées de 10ans et plus n'ont pas déclaré leur état matrimonial. Ce taux peut être considéré comme négligeable et les effectifs des «non-déclarés » seront exclus de l'analyse. Un test rapide permet de rendre compte de la cohérence et de la vraisemblance des données sur les types d'union. Il consiste à comparer l'effectif des femmes en union monogame à celui des hommes monogames. Il en est de même pour les effectifs des unions bigames et polygames.

Par ailleurs, comme mentionné plus haut, il est impossible de distinguer les femmes en union monogamique et les femmes en unions polygamique de rang 1, la saisie de l'état matrimonial n'ayant pas pris en considération le rang des femmes mariées en union polygamique. En outre, la proportion de célibataires pour le groupe d'âge 15-19 ans est respectivement 45,7 % et 97,5 % pour les femmes et hommes, conformément au schéma habituel observé à ces âges.

En définitive, il apparaît que les données sur l'état matrimonial sont globalement de bonne qualité. Cependant, elles ne permettent pas l'étude de la nuptialité des femmes en tant que phénomène non renouvelable, c'est-à-dire qu'on ne peut vivre qu'une seule fois. En l'occurrence, il n'est pas possible d'étudier le mariage selon le rang (1^{er}, 2^e, 3^e,... mariage).

3.3.2. Migration

Pour recueillir les données sur la migration, on a posé les questions sur les « lieu de naissance », la « durée de résidence » et le « lieu de résidence antérieure ». Les taux de non-réponses enregistrés pour chacune de trois variables, inférieurs à 5%, peuvent être considérés comme négligeables et les non déclarés exclus de l'analyse.

3.3.3. Alphabétisation et scolarisation

Les données relatives à l'éducation ont été saisies à travers plusieurs variables : l'alphabétisation, le niveau d'instruction et la modalité « élève » de la variable situation par rapport à l'activité économique.

Les taux de non-réponses de chacune des variables selon le milieu de résidence et le sexe sont inférieurs à 2,5% (tableau 3.18). Cela traduit une assez bonne qualité des données.

La comparaison des effectifs d'élèves du primaire recensés avec les statistiques du Ministère de l'Education de 1996 montre des divergences importantes dans les chiffres (tableau 3.17).

Tableau 3.15 : Comparaison des effectifs scolaires du primaire issus du recensement avec ceux du Ministère de l'Education Nationale

Sources	Masculin	Féminin	Ensemble
Ministère de l'Education Nationale en 199-	233415	416420	649835
Recensement de 1996	444538	272123	716661

Cette situation peut refléter un manque d'exhaustivité des statistiques scolaires ou une saisie erronée de la fréquentation scolaire par le recensement. Faute d'informations complémentaires adéquates, il est difficile de porter un jugement définitif sur la qualité des statistiques disponibles.

3.3.4. Activité économique

Les personnes âgées de 6 ans et plus n'ayant pas déclaré leur situation par rapport à l'activité économique ne représentent que 0,2% ; cette proportion de non déclarés est faible et

peut être considéré comme négligeable. Aussi leurs effectifs des «non-déclarés» seront-ils exclus de l'analyse. Par ailleurs, les rapports de collecte ont montré que les modalités «femmes au foyer» et «chômeur» ont été mal interprétées en milieu rural et urbain. Le manque d'une codification de professions adaptée aux réalités du pays a posé des problèmes de classement des professions. En définitive, il apparaît que les données sur l'activité économique sont globalement de bonne qualité.

CONCLUSION

L'objectif de cette évaluation de la qualité des données est double. Elle cherche d'abord à détecter les erreurs conceptuelles, d'observation et de traitement. Elle vise ensuite à évaluer l'ampleur des erreurs et à procéder aux corrections nécessaires.

Ce travail comportait trois parties : l'évaluation des aspects conceptuels, de l'exécution de la collecte et du traitement des données, celle des effectifs globaux et de la structure par âge, et celles des données relatives à la fécondité, à la mortalité, et à quelques variables de base.

En raison des contraintes budgétaires, l'enquête post censitaire destinée à évaluer le taux de couverture du recensement ou de redresser éventuellement les effectifs de population dénombrés, n'a pas été exécutée. Pour les mêmes raisons, la cartographie a essentiellement porté sur la mise à jour des fonds des cartes du recensement de 1983 au niveau des seules sous-préfectures, sans descendre jusqu'au niveau des zones de dénombrement. Le découpage du territoire en zones de dénombrement a donc pu souffrir de quelques erreurs.

Par ailleurs, certaines variables telles que la profession, la situation individuelle par rapport à l'activité économique ont posé des problèmes d'interprétation dans les langues nationales. A cela s'ajoute l'opérationnalisation des concepts tels que « femmes au foyer » en milieu rural et « chômeur » en milieu urbain.

Si le dénombrement n'a pas posé de problèmes majeurs d'organisation sur le terrain, la phase d'exploitation, elle, n'a pas été facile. En effet, la codification et la saisie ont été affectées par l'omission des zones de dénombrement et la confusion de codes géographiques. Cela a nécessité un important travail de correction des erreurs et l'apurement du fichier qui a allongé la durée de l'analyse.

L'évaluation a révélé que l'effectif de la population dénombrée est vraisemblable. Le fait que le taux d'accroissement intercensitaire soit très élevé (3,1%, supérieur à la moyenne africaine) s'expliquerait par l'arrivée massive des réfugiés et l'afflux des migrants de retour.

L'évaluation de la structure par âge montre que la population guinéenne est jeune et que les âges ont été globalement mal déclarés. Mais, un simple lissage de ces données à l'aide des effectifs en groupes d'âges quinquennaux les rend plus cohérentes.

L'examen des données recueillies à partir des questions relatives aux événements des 12 derniers mois relève une sous-déclaration des événements. Cela a entraîné l'ajustement des taux de fécondité et de mortalité. Quant aux données relatives à l'activité économique, l'état matrimonial, la scolarisation et l'alphabétisation ; elles sont globalement satisfaisantes.

Les résultats de cette évaluation suggèrent un certain nombre de recommandations. Lors de la conception du recensement, il est souhaitable de budgétiser toutes les phases du projet, y compris l'enquête post censitaire. Compte tenu de l'influence de la variable « ethnique » sur les comportements démographiques, on recommande sa prise en considération lors des prochaines opérations de collecte. On veillera également à recueillir les informations sur les matériaux de construction des habitations en vue d'une bonne préparation des travaux d'analyse, il est indispensable que le plan d'analyse soit élaboré en même temps que le questionnaire.

BIBLIOGRAPHIE

Arriaga E. É. et al (1994), Population analysis with Microcomputers, USAID, UNFPA, Volume I, Pages : 379, New-York.

Arriaga E.E. et al (1994), Population analysis with Microcomputers, USAID, UNFPA, Volume II, Pages : 406, New-York.

Clairin R.(1985), Contribution à l'analyse des données démographiques imparfaites des pays Africains, Groupe de Démographiques Africains: IDP-INED-INSEE-MINCOOP-ORSTOM. Paris, Page : 403.

Cuitton Ch. (1981). Les structures par sexe et âge en Afrique, Paris, (1994).

Direction National Statistique,(1993), Rapport de l'Enquête Démographique et de Santé 1992 Rép. de Guinée.

Direction Nationale de la Statistique, (1987), Rapport du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1983, Rép. de Guinée.

Rafalimanana H. (1991), Erreurs d'observation dans les recensements : Facteurs associés et incidences, ''Cas de la ville de Sangmélina'', IFORD, Volume- Tome3, Yaoundé.

Remuao, (1992-1993), Rapport National Descriptif: Equête sur les Migrations et l'Urbanisation en Guinée, CERPOD, Mali, 1997.

Unité de population (1981), Perspective de la population en Guinée de 1989 à 2008. Rép. de Guinée.

Unité de Population, (1986), Analyse de la population démographique actuelle et des tendances passées et futures : Perspective de Populations en Guinée de 1983 à l'an 2020, Gui/84/P01, Guinée.

Waltisperger C . (1987), Rapport du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1983, Direction Nationale de Statistique, Rép. de Guinée.